Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Rapport annuel 2013-2014

de l'art plein la vie

Conseil des arts du Canada
150 rue Albert
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Canada Council for the Arts
150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Canada

Couverture : *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, 2013, production du Carrefour international de théâtre, Québec. Le Conseil des arts appuie le Carrefour par le biais de son Programme international de théâtre. Photo : Francis Gagnon

Photo de la couverture : Conseil des arts du Canada / Francis Gagnon
Imprimé au Canada
CAT. no. K21-1/2014F-PDF, ISSN: 1493-5597

Le 57e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.

Mandat

Depuis près de 60 ans, le Conseil des arts du Canada, organisme national de soutien aux arts du Canada, contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le Conseil offre une vaste gamme de subventions, de services et de prix aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens. Ainsi, partout au pays, des Canadiennes et des Canadiens ont ainsi accès à l'art dans leur communauté. Les décisions du Conseil quant à l'octroi des subventions se fondent sur les recommandations des comités d'évaluation par les pairs du Conseil, qui sont composés d'artistes et de professionnels des arts de toutes les régions du pays.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Les prix et bourses du Conseil des arts célèbrent annuellement la créativité des Canadiennes et Canadiens exceptionnels dans les domaines des arts et des sciences.

La Commission canadienne pour l'UNESCO relève du Conseil.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur et chef de la direction du Conseil. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État fédérale, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Au crédit parlementaire que le Conseil reçoit annuellement s'ajoutent les revenus de dotations, les dons et les legs.

Table des matières

4 Message du président

6 Message du directeur et chef de la direction

8 Commentaires et analyse de la direction

28 Gouvernance

33 États financiers

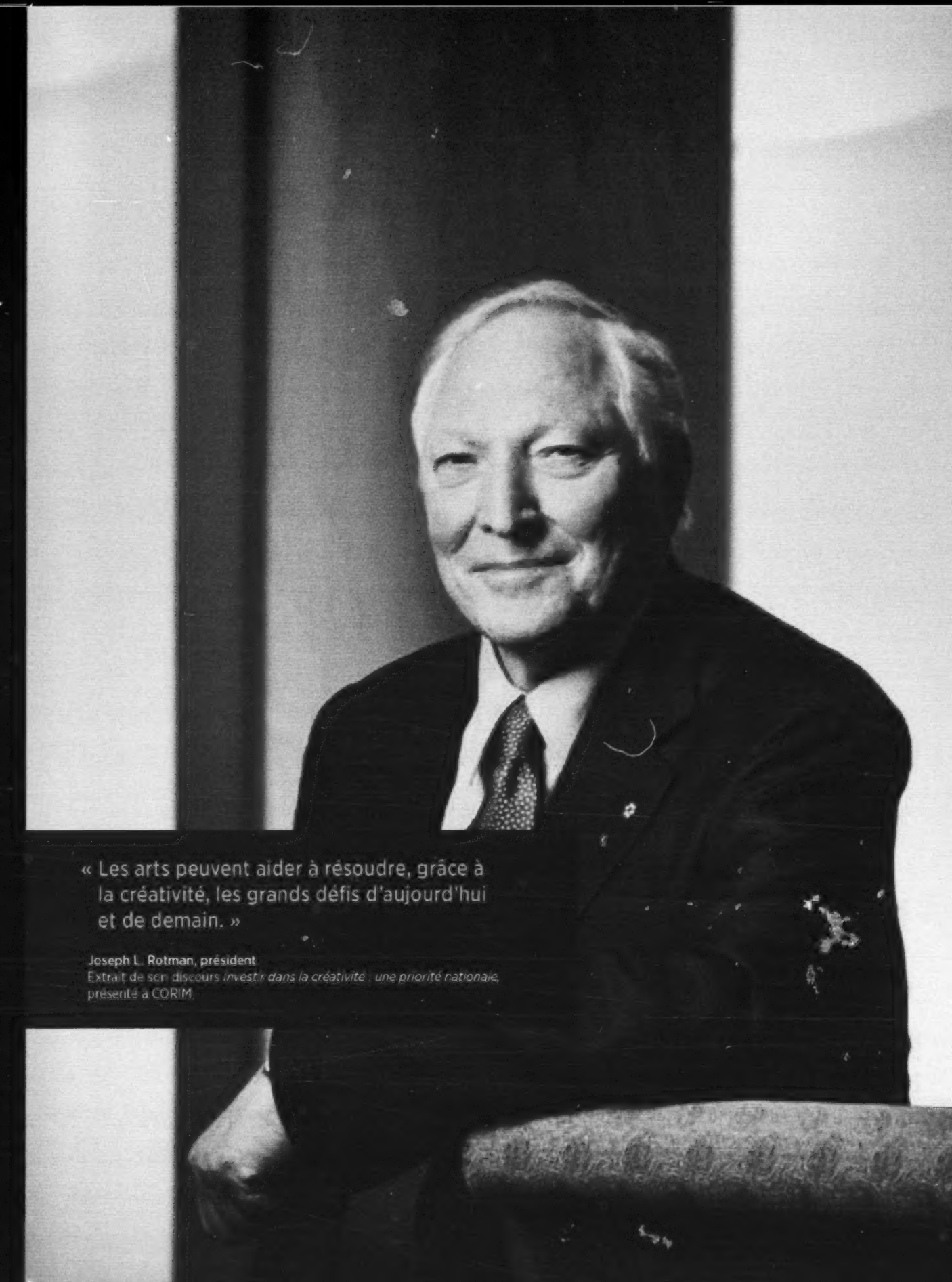

« Les arts peuvent aider à résoudre, grâce à la créativité, les grands défis d'aujourd'hui et de demain. »

Joseph L. Rotman, président
Extrait de son discours *Investir dans la créativité : une priorité nationale*, présenté à CORIM

Message du président

Ma longue carrière d'homme d'affaires et mes nombreuses participations aux conseils d'administration d'organismes innovateurs dans les domaines des arts et des sciences de la santé m'ont permis de constater l'importance de la créativité, notamment à l'ère numérique. La créativité représente ce que nous, en tant qu'êtres humains, apportons à la relation que nous établissons avec la technologie. Souvent à la croisée de l'art et de la science, elle nous amène à découvrir de nouveaux moyens de représenter et de comprendre le monde qui nous entoure. Elle nous incite à innover. Après six années à la présidence du Conseil, je suis plus que jamais convaincu qu'en appuyant financièrement les artistes et les organismes artistiques canadiens, le Conseil crée les conditions optimales pour stimuler la créativité et l'innovation au sein de notre société. Voilà pourquoi nous œuvrons à être un chef de fil national pour promouvoir l'importance des arts dans la vie de tous les jours.

Le Conseil est devenu un chef de file en établissant des liens solides avec différents intervenants. Cette année, son travail avec la communauté artistique lui a permis d'approfondir et d'élargir la discussion nationale sur l'engagement du public. Il a fait de cette question un sujet prioritaire lors de ses rencontres avec les Organismes nationaux de soutien aux arts (ONSA), les Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et des réseaux des trois ordres de gouvernement au Canada. Nos efforts pour mobiliser différents intervenants nous ont valu, en 2013, le premier prix d'excellence en gouvernance de la Canadian Society of Corporate Secretaries (CSCS). En tant que président, je suis fier de cette reconnaissance officielle du magnifique travail de notre personnel.

Le conseil d'administration du Conseil des arts s'emploie de plus en plus activement à intensifier le dialogue sur l'importance des arts. L'an dernier, mes collègues ont pris la parole à plusieurs événements au pays, dont au Sommet de la culture de Kelowna, à la réunion de l'Association des galeries d'art des provinces de l'Atlantique, à l'Assemblée générale annuelle de la Commission canadienne pour l'UNESCO et au Forum national sur les arts littéraires. À l'automne 2013, j'ai partagé avec plus de 200 membres du milieu des affaires de Montréal (CORIM) ma vaste expérience professionnelle et ma profonde conviction du caractère vital des arts pour notre développement personnel et celui de nos communautés et de notre pays.

L'Assemblée publique annuelle a été pour le Conseil une autre occasion d'échanger avec les nombreuses personnes présentes et les internautes qui ont suivi sa webdiffusion. La participation de Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, à la réception suivant l'Assemblée, témoignait de l'importance du travail du Conseil auprès des artistes et des Canadiennes et Canadiens. Le dernier budget fédéral a aussi témoigné de cet appui : le niveau du crédit parlementaire du Conseil a été maintenu, et le ministère des Finances a recommandé de rendre permanent le financement de 25 millions de dollars, qui devait prendre fin en 2015. Le Conseil prend très au sérieux ce vote de confiance et compte demeurer vigilant pour rentabiliser au maximum cet investissement de la population canadienne.

La dernière année en fut une de changement et de transition pour le conseil et sa haute direction. Nous avons accueilli plusieurs nouveaux membres au sein du conseil d'administration, dont Isabelle Hudon, Nathalie Bondil et Beverley K. Foy. Nous avons salué le dévouement et le profond attachement aux arts de Susan Mary (Dyer) Knight et Rosemary L. Vodrey, dont les mandats ont pris fin. Robert Sirman s'apprête aussi à terminer son second mandat à la tête du Conseil. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier ce dernier pour sa contribution exceptionnelle au cours de ces huit années à titre de directeur et de chef de la direction du Conseil. Malgré la dure conjoncture économique qui a affecté tous les secteurs de la société, en particulier les arts, il a tracé la voie à suivre pendant deux exercices de planification stratégique, cristallisé la vision de l'organisme et su accroître la capacité d'adaptation du Conseil à une écologie des arts en constante évolution. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur Bob durant cette période difficile.

Au milieu de tous ces changements, le leadership de Simon Brault s'impose comme un élément de stabilité. Après deux mandats à titre de vice-président, Simon succédera à Bob au poste de directeur et chef de la direction, le 26 juin. Pendant dix années à la vice-présidence du conseil, il a accompli un travail extraordinaire, et je me réjouis à l'idée de collaborer avec lui, alors que nous préparons le nouveau cycle de planification stratégique et continuons d'appuyer avec force le financement public des arts au Canada.

Enfin, le Conseil se réjouit à la perspective de célébrer son 60e anniversaire et le 150e anniversaire de la Confédération, en 2017. Les bons leaders célèbrent les succès. Les réussites de nos artistes, l'épanouissement de notre identité nationale et de la riche diversité de notre culture forment un chapitre fascinant de notre histoire récente, chapitre auquel le Conseil a contribué. Nous nous réjouissons à l'idée de partager cette histoire avec toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Joseph L. Rotman, président

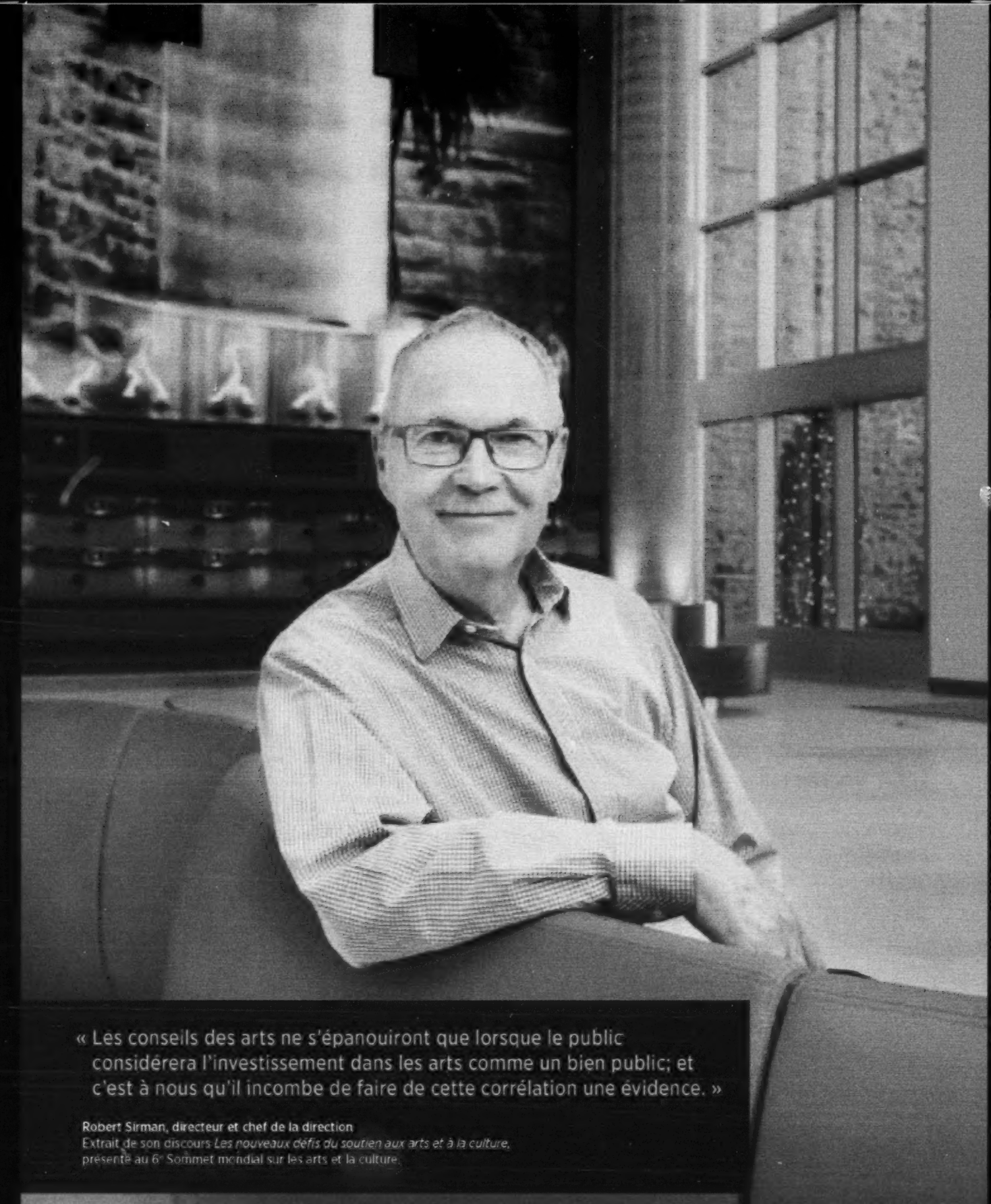

« Les conseils des arts ne s'épanouiront que lorsque le public considérera l'investissement dans les arts comme un bien public; et c'est à nous qu'il incombe de faire de cette corrélation une évidence. »

Robert Sirman, directeur et chef de la direction
Extrait de son discours *Les nouveaux défis du soutien aux arts et à la culture*, présenté au 6e Sommet mondial sur les arts et la culture.

Message du directeur et chef de la direction

Alors que je signe mon huitième et dernier rapport à titre de directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, je ne peux m'empêcher de souligner l'étendue de la contribution du Conseil à la richesse et à la vitalité de l'identité canadienne.

En 1957, année de fondation du Conseil, le secteur culturel canadien, quoique riche en talent, était à bien des égards latent et inexploité. Aujourd'hui, le Canada compte une communauté d'artistes professionnels dynamique et diversifiée, de solides institutions culturelles et des quartiers des arts florissants. Nos artistes sont reconnus sur les scènes locale, nationale et internationale. Des Canadiennes et des Canadiens remportent des Oscars, des Grammys et, cette année, un Nobel de littérature. Signe d'une vitalité culturelle renouvelée, les artistes autochtones gagnent en notoriété et en influence. Les voix des Canadiennes et des Canadiens sont plus nombreuses que jamais à se faire entendre. De bien des points de vue, les arts prospèrent au Canada.

Au cours des huit dernières années, le Conseil s'est employé à renforcer les liens entre artistes, organismes artistiques, partenaires et population, et aussi, avec ceux-ci. En tant qu'organisme public de soutien aux arts, nous avons adopté des orientations stratégiques souples et responsables pour encourager la créativité et l'innovation, affirmer le caractère indispensable des arts dans la société et soutenir un secteur artistique afin que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens y aient accès.

En décembre dernier, le Conseil a emménagé au 150, rue Elgin, au centre-ville d'Ottawa. Les nouveaux locaux correspondent davantage à nos valeurs d'ouverture, de transparence, de collaboration, d'accessibilité et d'éco-responsabilité. Au rez-de-chaussée, un immense mur vidéo interactif et notre salle d'exposition Âjagemô mettent immédiatement les visiteurs en contact avec les arts. L'efficacité environnementale de l'édifice et la présence « pignon sur rue » qu'il nous confère ont augmenté notre empreinte civique et sociale tout en diminuant considérablement notre empreinte de carbone, et cela, à un coût moindre que celui de nos locaux précédents.

Au cours de l'année, l'examen continu de plusieurs programmes, mené en consultation avec la communauté artistique, a progressé. Nous avons mis en place un cadre d'accès au marché dans le but d'accroître la capacité des artistes canadiens à réussir et à prospérer au Canada et à l'étranger. Notre programme Leadership pour le changement et ses ressources aident les organismes artistiques à gérer le changement plus efficacement. Nous avons tenu un Forum national sur les arts littéraires pour mieux saisir l'écologie et les défis inhérents au milieu littéraire et pour permettre à cette grande communauté d'échanger sur les pratiques exemplaires et les voies d'avenir. Avec la publication de notre rapport sur l'engagement du public et d'une série de billets de blogueurs invités sur le sujet, nous avons continué de faire avancer la notion d'engagement. Notre nouveau site web, gagnant d'un prix international d'argent W3, et notre présence accrue dans les médias sociaux nous permettent d'étendre la portée de nos discussions.

Nos plans stratégiques nous ont non seulement permis d'anticiper les changements dans un monde de plus en plus complexe, mais aussi de nous y adapter. Définis de manière concertée, ces plans témoignent des efforts que nous déployons sans cesse pour écouter, apprendre et innover tout en continuant de jouer un rôle prépondérant dans le secteur de la création au Canada.

Ma première année à titre de chef de la direction coïncidait avec le 50e anniversaire du Conseil. Aujourd'hui, à l'aube du 60e anniversaire, je suis fier du chemin parcouru. En jetant un regard sur ce qui a été accompli, notamment au cours de la dernière année, je suis convaincu que le Conseil a la capacité et la volonté de poursuivre son évolution et que le secteur des arts est plus que jamais en mesure d'exercer son leadership.

Je remercie le personnel et l'équipe de gestion du Conseil des arts – en tout point remarquable – ainsi que les membres dévoués du conseil d'administration, notamment l'ex-présidente Karen Kain et son président Joseph Rotman, pour leur soutien tout au long de mon mandat à la direction de l'organisation. Je remercie également l'ancien vice-président et nouveau chef de la direction, Simon Brault, en lui témoignant ma reconnaissance et en lui remettant fièrement les rênes d'une organisation qui contribue réellement à mettre de l'art plein la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Mes derniers mots s'adressent aux artistes du Canada. Vous nourrissez notre imaginaire, vous nous faites rêver et vous nous incitez à bâtir un avenir meilleur. Votre capacité à améliorer la qualité de vie des autres justifie l'investissement public dans les arts et l'existence même du Conseil. Vous, ainsi que votre travail si essentiel, avez fait de mes années à la direction d'un organisme remarquable un réel privilège. Je vous en remercie.

Robert Sirman, directeur et chef de la direction

Commentaires et analyse de la direction

En bref

1 947

nombre de collectivités de l'ensemble du Canada, où des subventions, des prix et des paiements ont été versés

2 185
organismes ont reçu une subvention du du Conseil

18 668
auteurs ont reçu un paiement du Programme du droit de prêt public

1 903
artistes ont reçu une subvention du Conseil

182,0 M$

crédit parlementaire total

153,6 M$

somme allouée sous forme de subventions, prix et paiements

949

nombre de bénéficiaires d'une première subvention (ces artistes et organismes artistiques représentent 23 % de tous les bénéficiaires)

605

nombre de pairs évaluateurs

Notre objectif : un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiens

Commentaires et analyse de la direction

Le Conseil des arts du Canada s'emploie à renforcer la pratique des arts et à rapprocher le public des arts. Dans ses plans stratégique et d'entreprise, *Resserrer les liens 2011-2016*, le Conseil énonce cinq résultats stratégiques qui soutiennent conjointement son objectif final : un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiens.

La section « Commentaires et analyse de la direction » du Rapport annuel 2013-2014 adopte, pour une deuxième année, l'approche renouvelée du Conseil en matière de mesures du rendement. Le Conseil continue d'améliorer ses mesures de rendement.

Afin d'interpréter ces résultats, il est important de reconnaître que les investissements réalisés par le Conseil s'inscrivent dans un vaste système de soutien et d'influence, qui comprend également les organismes subventionnaires des secteurs publics et privés, ainsi que les revenus gagnés. Le Conseil contribue à divers degrés aux résultats, mais les mesures peuvent aussi être influencées par des facteurs indépendants du contrôle du Conseil.

1 Le Conseil a renforcé son engagement à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique.

2 Les organismes artistiques ont une meilleure capacité de soutenir les pratiques artistiques et d'accroître leur présence partout au pays et à l'étranger.

3 Le Conseil a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'équité en tant que priorité fondamentale à la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

4 Le Conseil a étendu son rayonnement dans tout le pays et à l'étranger et a tiré parti de ressources additionnelles ainsi que d'un plus grand investissement sociétal dans les arts grâce aux partenariats.

5 Le Conseil a accru sa capacité à soutenir les arts et à instaurer des changements grâce au renforcement de sa structure et de son effectif et grâce à l'amélioration de ses services.

Les thèmes de **l'engagement du public envers les arts**, des **nouvelles technologies** et de la **synergie** sont étroitement liés aux résultats et à l'ensemble des travaux du Conseil.

Points saillants

Le marché des arts

Les artistes et les organismes artistiques accroissent leur rayonnement sur les marchés internationaux et développent leur capacité d'accès à de nouveaux marchés. Depuis 2011-2012, les subventions aux tournées internationales et les subventions de voyage pour la musique ont presque triplé; l'aide accordée aux activités internationales pour les arts de la scène (danse, musique et théâtre) a augmenté de 49 % de 2011-2012 à 2013-2014. Le soutien à des initiatives sans frontières – telles que la plateforme unique de distribution en ligne d'œuvres d'arts médiatiques et les stratégies novatrices à l'intention des éditeurs – tire profit des occasions virtuelles de percer de nouveaux marchés.

Examen du soutien aux organismes

L'examen approfondi et complet du soutien pluriannuel a permis au Conseil de réagir aux changements de l'écosystème des arts, d'adapter ses processus décisionnels afin de se doter d'une souplesse accrue en matière de financement et de répondre aux divers modèles artistiques émergents. Cet examen et les modifications qui en découleront se poursuivront jusqu'en 2017. Le nouveau programme Leadership pour le changement a appuyé 72 projets visant à établir de nouvelles pratiques de gestion, explorer différentes structures organisationnelles et saisir de précieux débouchés dans un environnement en rapide évolution. Ce programme favorise la synergie en encourageant des approches collaboratives à des enjeux sectoriels.

Engagement du public envers les arts

Le Conseil des arts continue d'encourager le dialogue sur l'engagement du public envers les arts. Que ce soit l'importance du secteur des arts professionnels pour la vitalité de la communauté, le rôle des arts en matière de développement durable, la citoyenneté culturelle – la création d'une identité personnelle et collective – ou le pouvoir des arts de générer le changement social, le Conseil a apporté le point de vue d'un organisme national des arts et positionné le secteur des arts professionnels comme un intervenant clé dans un vaste éventail de discussions. Des activités comme le sondage sur le projet de cartographie de la danse *Yes I Dance/Oui je danse* lui ont permis de comprendre le rôle des arts dans la vie des gens.

71%

des Canadiens utilisent l'internet pour expérimenter les arts et la culture[i]

Contexte du fonctionnement

Dans son budget de 2014, le gouvernement fédéral a annoncé que les 25 millions de dollars du financement du Conseil des arts du Canada renouvelés sur une base annuelle deviendraient permanents. D'autres programmes fédéraux pour les arts et la culture du ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles sont aussi devenus permanents, donnant ainsi au secteur artistique et culturel un sentiment de confiance accru. Dans un contexte fédéral plus général, l'austérité budgétaire persiste, puisque le gouvernement vise l'équilibre budgétaire d'ici 2015. De leur côté, les organismes du secteur des arts au Canada et à l'étranger se penchent sur les questions liées à l'évaluation et aux indicateurs de mesure des répercussions des arts, afin de démontrer la pertinence et la valeur des arts, notamment pour répondre aux demandes croissantes en matière de reddition de compte et d'efficience.

Bon nombre de changements législatifs touchent le secteur des arts, dont la nouvelle *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, la *Loi canadienne sur le pourriel* et les changements du secteur caritatif et sans but lucratif. Actuellement, le gouvernement fédéral se prépare à célébrer le 150e anniversaire du Canada en 2017, qui coïncide avec le 60e anniversaire du Conseil des arts du Canada.

La technologie numérique continue d'évoluer rapidement, et des questions importantes liées à la protection des renseignements personnels ont été soulevées au cours de la dernière année. La recrudescence des technologies mobiles diversifie la diffusion et la consommation de contenu et se répercute sur la production et la diffusion de l'art. L'interdisciplinarité est en hausse, et de nouveaux modèles de pratiques artistiques et de structures organisationnelles sont envisagés.

Les données de l'*Enquête nationale auprès des ménages* sur le secteur artistique (qui a remplacé le questionnaire détaillé obligatoire du recensement) n'ont pas encore toutes été vérifiées, ce qui signifie que le secteur a peu de données fiables sur les travailleurs de ce secteur, notamment pour les régions moins peuplées ou pour des segments démographiques précis. Le Compte satellite de la culture, dont le Conseil est un organisme partenaire, commence à produire des données sur les répercussions économiques des arts.

RÉSULTATS FINAUX ET RÉPERCUSSIONS STRATÉGIQUES

Un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiens

Les Canadiens d'un océan à l'autre s'intéressent aux arts de nombreuses façons et apprécient le rôle que jouent les arts dans leur vie et leur collectivité. Le Conseil des arts contribue à cet engagement du public en appuyant la création, la production et la diffusion d'une grande variété d'expériences artistiques. Il contribue également aux retombées économiques du secteur grâce à l'effet de levier de ses subventions et de ses services. Le soutien du Conseil s'inscrit dans un vaste système de financement public et privé pour le secteur des arts, notamment pour les organismes artistiques.

49,9 G$

montant correspondant au produit intérieur brut de la culture ou à 3,4 % du PIB total du Canada, 2009[ii]

Le secteur culturel dans son ensemble emploie

734 300

travailleurs de la culture, dont 155 500 artistes[iii]

Qualité de vie et participation du public aux arts[i]

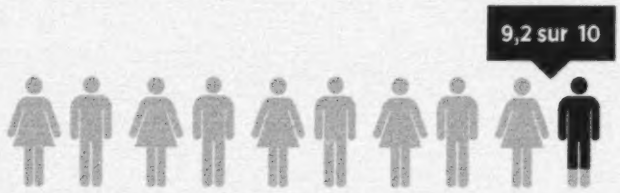

Canadiens croient que les arts et la culture créent des milieux de vie plus agréables.

Canadiens ont assisté à au moins un type de spectacle ou d'activité artistique l'année dernière.

Canadiens croient que l'expérience des arts est une façon utile de rassembler les gens de différentes langues et traditions culturelles.

Canadiens croient que les acteurs, musiciens, écrivains et autres artistes canadiens sont parmi les meilleurs au monde.

Résultats

Artistes

Renforcer l'engagement du Conseil des arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

Par le biais de ses subventions, paiements, prix et services, le Conseil des arts soutient la carrière des artistes ainsi que la prise de risques et il reconnaît leurs réalisations artistiques exceptionnelles.

Le Conseil annonce les gagnants de ses prix et bourses dans les médias sociaux :

11,5 millions

de vues sur Twitter et plus de 300 millions dans les sources de nouvelles traditionnelles et en ligne

Le Conseil des arts a soutenu

20 797

artistes pour une vaste gamme d'activités, y compris des activités de recherche, de création et de développement des marchés ainsi que des déplacements professionnels, et, par le biais de paiements, pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

Le Programme du droit de prêt public compte

5 137

nouveaux titres inscrits. Dans l'ensemble, le taux de croissance annuelle moyen des titres admissibles au cours des trois dernières années est de 3,95 %.

Un soutien tout au long de la carrière

Les artistes peuvent bénéficier d'une aide financière à différents moments de leur carrière. C'est la raison pour laquelle le Conseil des arts offre une vaste gamme de subventions et de prix.

Cette année, 12 artistes émergents – étudiants de l'École nationale de ballet et de l'École nationale de théâtre – ont reçu des bourses Peter Dwyer. Des artistes à mi-carrière de sept différentes disciplines ont reçu un prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton. Alain Veilleux était des gagnants. Président-fondateur de La Centaurée, un cirque équestre à Notre-Dame-du-Rosaire au Québec, Alain Veilleux est connu internationalement, entre autres, pour son travail avec le Cirque du Soleil.

L'appui du Conseil arrive à diverses étapes de la carrière d'un artiste. Ainsi, l'auteur ojibwé Richard Wagamese a reçu une première subvention en 1995. En 2013, avec son roman *Indian Horse*, il a remporté le premier prix Burt pour la littérature des Premières Nations, Métis et Inuits décerné par CODE (une ONG canadienne qui soutient l'alphabétisation à l'échelle internationale), en partenariat avec le Conseil. Cette même année, Richard Wagamese a reçu le prestigieux prix Molson du Conseil des arts en reconnaissance de sa carrière exceptionnelle dans le domaine des arts.

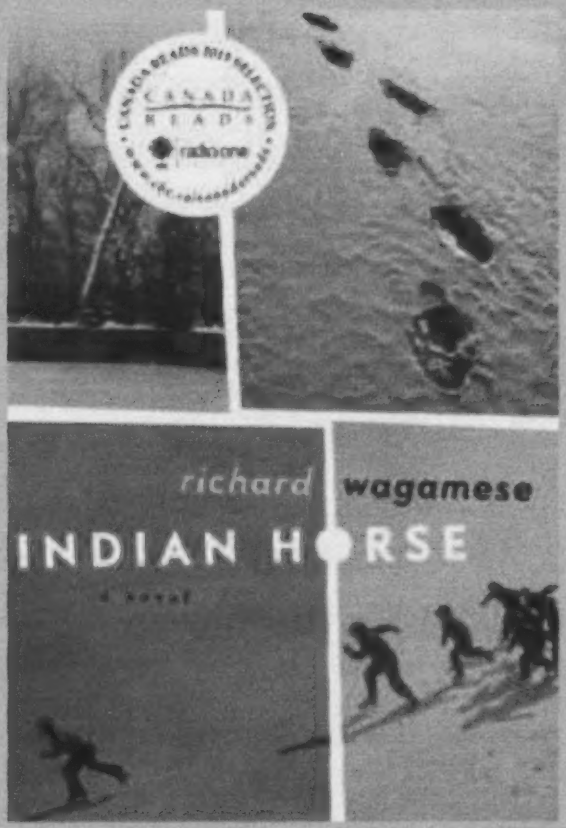

Couverture de *Indian Horse* (Douglas & McIntyre) de Richard Wagamese

Soutien direct du Conseil aux artistes

Nombre de bénéficiaires

	2013	2014
Nombre total d'artistes ayant reçu des subventions	1 925	1 903
Nombre total d'artistes ayant reçu un soutien*	**20 335**	**20 797**

Financement total

(en milliers de dollars)	2013	2014
Total des subventions aux artistes	20 345 $	20 673 $
Total du soutien aux artistes*	**32 875 $**	**33 289 $**

*Ces chiffres incluent le Programme du droit de prêt public et les prix.

Tendance

Le nombre de bénéficiaires et le total de l'appui financier aux artistes ont augmenté légèrement pendant cette période.

Soutien organisationnel aux artistes

Outre le soutien direct sous forme de subventions, les artistes sont employés et rémunérés par des organismes qui reçoivent des subventions de fonctionnement du Conseil et qui procurent une infrastructure favorisant la création, la production et la diffusion.

Soutien indirect du Conseil aux artistes

2012	2013	
Nombre total d'artistes ayant reçu des cachets		
37 541	**39 101**	**+4,2 %**
	Moyenne sur 4 ans : 36 760	
Nombre total d'artistes employés		
2 135	**2 046**	**-4,2 %**
	Moyenne sur 4 ans : 1 957	

Tendances

Le nombre d'artistes indépendants ayant reçu des cachets pour leur travail artistique a augmenté au cours des deux dernières années, comme le montre l'échantillon type d'organismes recevant des subventions de fonctionnement du Conseil*. La comparaison d'une année à l'autre montre une diminution du nombre d'artistes travaillant pour des organisations artistiques, même si la moyenne établie sur quatre ans indique, à plus long terme, une tendance à la hausse.

Un appui aux organismes, aux artistes... et à la communauté

L'appui du Conseil des arts aux organismes artistiques a de nombreuses retombées. Les organismes sont d'importants joueurs : ils participent au développement des artistes, renforcent les collectivités et contribuent à l'affirmation de notre identité nationale et au rayonnement international du Canada.

À l'été 2013, au nord d'Igloolik, de jeunes Inuits ont participé à la deuxième édition du camp mis sur pied par le groupe d'aînés Unikaatuatiit, en collaboration avec Isuma. Ces jeunes ont pu acquérir les techniques traditionnelles d'art inuit auprès des aînés Madeline Ivalu et David Ingault. De plus, ils ont pu approfondir leurs connaissances des arts médiatiques auprès du célèbre cinéaste Zacharias Kunuk. Les vidéos de l'enseignement de ces techniques traditionnelles – de la chasse à la couture à la création d'œuvres en peaux de phoques – seront offertes sur IsumaTV et télédiffusées sur le Nunavut Independent Television Network. Des camps complémentaires sont prévus pour la région dans un proche avenir.

Plus au sud, à Montréal, le Théâtre aux Écuries, véritable incubateur de pratiques théâtrales audacieuses, appuie de jeunes artistes et compagnies avec ses services d'accompagnement artistique, de production et de diffusion. Par exemple, chaque année depuis 10 ans, son abonnement coopératif Carte Premières offre aux amateurs de théâtre, par le bras du web, des médias sociaux et de sa brochure, un aperçu de quelque 40 spectacles de compagnies pour la plupart émergentes. Chaque saison de cette diverse programmation – qui se déroule dans des lieux variés – se termine avec la remise des festifs et populaires Cochons d'or. Carburant à l'innovation et avec l'aide du programme Leadership pour le changement, Aux Écuries revoit sa formule gagnante... pour l'améliorer. L'appui du Conseil Aux Écuries profite aux jeunes créateurs et à tous.

Extrait de la vidéo réalisée au camp d'été offert par le groupe d'aînés Unikaatuatiit. Le camp se situe à Siarajuk, à 100 km au nord d'Igloolik.

Résultats

Organismes artistiques

Les organismes artistiques ont accru leur capacité de soutenir les pratiques artistiques et d'accroître leur présence partout au pays et à l'étranger.

Les organismes artistiques jouent un rôle déterminant dans la vie culturelle et artistique du Canada. Les organismes artistiques interagissent avec le public, notamment au moyen d'activités de promotion, de programmation, de sensibilisation ou d'éducation, de projets d'arts communautaires et de partenariats civiques. Ils soutiennent et emploient des artistes et d'autres professionnels de la culture.

Dans le rapport de cette année, le Conseil examine attentivement la situation des organismes artistiques des groupes visés par l'équité : les artistes autochtones, les artistes de diverses communautés culturelles, les artistes sourds ou handicapés et les artistes de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

92 M$

ou 65 % du budget annuel de subventions du Conseil est affecté aux subventions de fonctionnement annuelles et pluriannuelles[7] de quelque 1 000 organismes artistiques situés dans 156 collectivités.

1 633

organismes artistiques ont reçu 28 M$ sous forme de subventions de projet, soit 20 % du budget de subventions total du Conseil. Ce montant est demeuré stable au cours de la période visée par le plan stratégique.

5,7 %

des fonds des programmes de subvention de fonctionnement (2,9 millions de dollars) ont été redistribués de façon à tenir compte des nouvelles politiques et priorités, à récompenser l'excellence et à reconnaître l'importance d'un soutien à l'écologie des arts, notamment aux nouvelles voix artistiques et à celles des diverses cultures.

Apprécier l'excellence : un engagement collectif

Le Conseil des arts mise sur l'engagement du public envers les arts pour favoriser une participation et une appréciation accrues des arts. Sur le terrain, l'appui du Conseil aux organismes offre un accès à l'art à des communautés de partout au pays.

Cette année, l'appui du Conseil a ajouté de l'opéra dans les villes et les collectivités de l'Alberta. En 2013, le Calgary Opera a lancé son premier festival d'été à l'extérieur, « Opera in the village ». Le festival a connu un succès foudroyant. Les représentations de l'opéra *Pirates of Penzance* ont fait salle comble – sous une tente de 900 places. Au début de 2014, la troupe d'artistes émergents du Calgary Opera a sillonné les routes albertaines et fait connaître l'opéra à plus de 10 000 jeunes.

L'appui du Conseil prend parfois la route des tournées et profite à l'ensemble des Canadiens. Par exemple, la commissaire Adèle Weiner a créé une exposition sur le grand architecte canadien Ron Thom. Organisée par le West Vancouver Museum, en collaboration avec l'Université Trent et le Collège Massey, l'exposition itinérante *Ron Thom and the Allied Arts* a déjà suscité l'intérêt du grand public pour l'approche holistique et poétique de cet architecte reconnu internationalement. L'exposition a amorcé sa tournée au Musée Gardiner et attiré le plus grand nombre de visiteurs de toute l'histoire du Musée. Parmi les autres destinations au programme : l'Université Trent et la Galerie d'art Beaverbrook. Cette exposition promet de figurer parmi les sorties d'un grand nombre de Canadiens.

Colin Ainsworth dans *The Pirates of Penzance*
Photo : avec l'aimable permission du Calgary Opera

Présence et engagement

Activités artistiques publiques et participation : en hausse

Les Canadiens participent aux arts dans le cadre de spectacles, d'expositions, de festivals, de rencontres littéraires et de projections cinématographiques. Cet engagement est renforcé notamment par des activités participatives, des activités de sensibilisation, des visites en coulisse, des rencontres avec les artistes, des événements en cocréation, etc.

Un échantillon type de 547 organismes recevant des subventions de fonctionnement du Conseil des arts a révélé ce qui suit[v] :

2012	2013	
Fréquentation/participation totales		
19,9 M	19,4 M	-2.4 %
	Moyenne sur 4 ans : 19,1 million	
Nombre d'activités artistiques publiques		
61 377	70 445	+14.8 %
	Moyenne sur 4 ans : 55 231	

Tendance

Le nombre d'activités artistiques est en hausse, tandis que la fréquentation et la participation totales ont légèrement diminué au cours de cette période. La moyenne sur quatre ans indique une croissance à long terme dans les deux secteurs.

Un échantillon type de 66 organismes de communautés visés par l'équité et recevant du financement du Conseil des arts a révélé ce qui suit[v] :

2012	2013	
Total attendance / participation		
811 715	769 485	-5,2 %
	Moyenne sur 4 ans : 756,788	
Nombre d'activités artistiques publiques		
6 620	8 588	+29,7 %
	Moyenne sur 4 ans : 6 171	

Tendance

Cette tendance est semblable à celle observée pour l'ensemble des organismes : le nombre d'activités artistiques est en hausse, et la fréquentation et la participation totales ont légèrement diminué pendant cette période. La moyenne sur quatre ans indique une croissance dans les deux secteurs.

2013

Les tournées prolongent la vie des œuvres canadiennes et permettent au public du Canada et de l'étranger d'en profiter.

2,5 millions

de personnes au Canada et 1,7 million de personnes à l'échelle internationale ont vu plus de 13 000 spectacles, expositions et projections, présentés en tournée, par des organismes recevant une subvention de fonctionnement du Conseil.

Bénévoles : les Canadiens apprécient les organismes artistiques financés par le Conseil des arts et les appuient

Les bénévoles sont une mesure importante du soutien de la collectivité aux organismes artistiques sans but lucratif. L'importante source de main-d'œuvre qu'ils représentent contribue à renforcer la capacité des organismes artistiques. Les conseils d'administration bénévoles sont aussi une composante essentielle de l'écosystème des arts, car ils apportent l'expertise et le leadership nécessaires pour aider les organismes à remplir leur mandat.

Un échantillon type d'organismes recevant des subventions de fonctionnement du Conseil des arts a révélé ce qui suit[v] :

2012	2013	
Nombre total de bénévoles (y compris les membres de conseil d'administration)		
49 809	52 990	+6,4 %
	Moyenne sur 4 ans : 48 948	
Nombre total estimé d'heures travaillées par tous les bénévoles		
1 340 120	1 357 630	+1,3 %
	Moyenne sur 4 ans : 1,373,591	

Tendance

Le nombre de bénévoles au sein des organismes financés par le Conseil connaît une augmentation constante, bien que l'augmentation du nombre d'heures travaillées par les bénévoles soit moins importante.

2013

2,1 millions

de jeunes ont participé à 27 000 programmes et initiatives conçus spécialement pour la jeunesse et présentés par des organismes recevant une subvention de fonctionnement[v].

Renforcement de la capacité des organismes artistiques

Les organismes artistiques canadiens doivent avoir la capacité nécessaire pour comprendre leur milieu et réagir à leur environnment. Pour mesurer cette capacité, deux aspects ont été analysés : l'emploi et la santé financière.

Emploi : constance

Dans son ensemble, le secteur culturel canadien emploie 734 300 travailleurs culturels, dont 155 500 artistes[iii]. Les organismes financés par le Conseil sont essentiellement des organismes à but non lucratif[iv] dont la taille varie de grandes entreprises comptant des centaines d'employés à de petits organismes dotés d'un nombre restreint de postes équivalent temps plein (ETP).

Un échantillon type d'organismes recevant du financement du Conseil des arts a révélé ce qui suit[v] :

	2012	2013	
Arts, exposition, production, programmation et technique			
Salaires	178,1 M$	178,5 M$	+0,2 %
		Moyenne sur 4 ans : 173,6 M$	
ETP	3 507	3 605	+2,8 %
		Moyenne sur 4 ans : 3,453	
Administration, installations, marketing, communications et collecte de fonds			
Salaires	151,9 M$	159,9 M$	+5,3 %
		Moyenne sur 4 ans : 151,4 M$	
ETP	2 989	3 195	+ 6,9 %
		Moyenne sur 4 ans : 2 994	

Tendances

Les organismes observent la tendance suivante : sur une période de quatre ans, ils renforcent leurs infrastructures en investissant davantage dans des postes et salaires non liés aux arts. Si le nombre de postes liés aux arts a légèrement augmenté, le traitement total est demeuré environ le même.

Se mobiliser pour répondre au changement

Les mondes de la littérature et de l'édition subissent les bouleversements liés à l'ère numérique : nos façons de lire, de créer et de publier évoluent. Avec la communauté, le Conseil a créé une plateforme sans précédent pour amorcer un dialogue multisectoriel et pancanadien : un Forum national sur les arts littéraires. En février 2014, à Montréal, près de 250 personnes représentant différents secteurs de l'industrie se sont mobilisées pour se doter d'une feuille de route pour répondre aux transformations du milieu, identifier des voies d'avenir pour un développement durable et s'adapter aux modèles émergents. Un rapport sera publié à l'automne 2014.

Un échantillon type de 66 organismes de groupes visés par l'équité et recevant du financement du Conseil des arts a révélé ce qui suit[v] :

	2012	2013	
Arts, exposition, production, programmation et technique			
Salaires	5,9 M$	5,8 M$	-2,7 %
		Moyenne sur 4 ans : 5,8 M$	
ETP	189	177	-6,5 %
		Moyenne sur 4 ans : 182	
Administration, installations, marketing, communications et collecte de fonds			
Salaires	7,2 M$	7,5 M$	+4,7 %
		Moyenne sur 4 ans : 7,2 M$	
ETP	197	193	-2,3 %
		Moyenne sur 4 ans : 184	

Tendances

Si la moyenne sur quatre ans indique une certaine croissance à long terme, la comparaison d'une année à l'autre montre un recul des infrastructures artistiques et administratives. À l'instar de la tendance déjà observée, plus d'investissements sont dédiés à des postes et salaires non liés aux arts.

Santé financière des organismes : stabilité

Le Conseil a examiné deux aspects du rendement financier de l'échantillon type d'organismes recevant des subventions de fonctionnement[vi] : les tendances des revenus et des dépenses, et le ratio d'endettement.

Revenus et dépenses

(en millions de dollars)	2012	2013	Variation en %	Moyenne sur 4 ans
Proportion des revenus autonomes	65,1 %	65,7 %	0,6 %	64,7 %
Proportion des revenus provenant des secteurs publics	34,9 %	34,3 %	-0,6 %	35,3 %
Total des revenus	913,1 $	931,5 $	2,0 %	907,7 $
Total des dépenses	907,5 $	913,9 $	0,7 %	892,6 $

Ratio d'endettement[vii]

Ratio d'endettement moyen	0,97	0,87	-0,1 %	0,92
Total de l'actif	1 239,4 $	1 246,9 $	0,6 %	1 206,2 $
Total du passif	939,3 $	918,0 $	-2,3 %	899,4 $

Tendances

Revenus et dépenses : les organismes suivent la tendance selon laquelle, sur une période de quatre, ils augmentent la proportion de leurs revenus autonomes (c.-à-d. les revenus gagnés et provenant de sources privées). Le total des revenus a légèrement augmenté au cours de la période visée excédant le taux de croissance du total des dépenses.

Ratio d'endettement : la solvabilité à long terme des organismes, comme l'indique leur ratio d'endettement, se maintient dans une fourchette acceptable et est demeurée stable au cours de la période visée.

Résultats

Équité

Le Conseil a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'équité en tant que priorité fondamentale à la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

L'équité est un élément intrinsèque de l'écologie des arts au Canada. Le Conseil s'est engagé à faire tomber les barrières limitant l'accès au soutien public des arts, en particulier pour les artistes autochtones, les artistes issus de diverses cultures, les artistes handicapés ou sourds et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de même que pour les organismes artistiques qui les appuient. Par ailleurs, le Conseil soutient et favorise le dialogue sur l'équité.

Soutien des artistes et des organismes artistiques provenant des groupes visés par l'équité

Il importe de souligner qu'il n'est pas recommandé d'effectuer des analyses comparatives entre les divers groupes : chaque communauté rencontre des obstacles et des enjeux différents et connaît des difficultés différentes pour la collecte de données, notamment en ce qui a trait à l'identification.

2013

228 des 605

pairs évaluateurs provenaient de l'un des groupes visés par l'équité

- La nouvelle Stratégie d'accès aux marchés pour les artistes de langue officielle en situation minoritaire lancée en 2013-2014 est l'une des composantes de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, une initiative pangouvernementale. Sur une période de cinq ans, l'initiative de 2,75 millions de dollars aidera les organismes artistiques et les artistes anglophones et francophones en situation minoritaire à percer de nouveaux marchés et publics.
- L'évaluation des programmes des arts autochtones portera sur les programmes dédiés aux arts autochtones de 2013 à 2015. Elle vise à tirer des enseignements pour mieux comprendre les 20 années d'histoire des programmes et permettre au Conseil de s'adapter aux réalités évolutives des pratiques artistiques autochtones.
- La stratégie d'accès et d'égalité pour l'avancement des pratiques des artistes handicapés ou sourds, *L'art à part entière*, est mise en œuvre ainsi que les politiques nouvelles et révisées pour soutenir l'accès aux activités et programmes du Conseil des artistes sourds et handicapés et pour faciliter leur participation aux comités d'évaluation par les pairs.
- Dans le cadre de l'examen et de la transition des programmes axés sur l'équité, un sondage sur l'équité a été mené auprès de 27 artistes autochtones, sourds et handicapés, de diverses communautés culturelles et des communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin de guider le Conseil dans l'adoption de ses priorités et de ses orientations.

Communautés (en milliers de dollars)	2013		2014	
	Bénéficiaires (artistes/organismes)	$	Bénéficiaires (artistes/organismes)	$
Autochtones	270	5 875 $	258	5 953 $
Diverses cultures	478	9 228 $	485	8 671 $
Sourds et handicapés	72	1 107 $	59	1 277 $
Anglophones (communautés de langue officielle en situation minoritaire)	349	6 115 $	331	5 831 $
Francophones (communautés de langue officielle en situation minoritaire)	125	3 325 $	141	3 685 $

L'accès pour tous les Canadiens

Les initiatives du Conseil alimentent une scène artistique diverse et inclusive. Abolir les barrières à l'accès au soutien financier souvent rencontrées par les artistes de diverses cultures sourds ou handicapés ou des communautés de langue officielle en situation minoritaire permet au public de profiter pleinement de l'excellence des pratiques innovatrices de ces artistes.

Cette année, en collaboration avec urban ink productions de Vancouver, la compagnie montréalaise Black Theatre Workshop a présenté, à Montréal et à Vancouver, *Sal Capone: The Lamentable Tragedy of* d'Omari Newton, une rencontre du hip-hop et du théâtre, inspirée de la mort du jeune Freddy Villeneuve, ce complexe portrait de société confronte le spectateur à de dures réalités : inégalités sociales, sexisme, racisme, homophobie, brutalité policière. La critique parle déjà d'un classique de notre répertoire.

À Gatineau, l'organisme Propagation (Spid) a reçu le soutien du Conseil pour tenir un forum animé par l'artiste de renommée internationale Jolanta Lapiak. L'objectif : identifier et construire une nouvelle pratique d'art à partir de la perspective des Sourds. Cet organisme unique au Canada a aussi reçu l'appui du programme Leadership pour le changement afin de renforcer son modèle organisationnel.

Letitia Brookes, Tristan D. Lalla et Kim Villagante dans *Sal Capone: The Lamentable Tragedy of* du dramaturge Omari Newton. Photo : Andrée Lanthier

Résultats

Partenariats

Le Conseil des arts a étendu son rayonnement dans tout le pays et à l'étranger, et a tiré parti de ressources additionnelles et d'un plus grand investissement sociétal dans les arts.

Le Conseil a amélioré la prestation de ses services aux artistes et aux organismes artistiques en effectuant des investissements opportuns dans des partenariats novateurs. Grâce à ces partenariats, il soutient ses thèmes prioritaires tels que l'engagement du public, la synergie et les nouvelles technologies.

- Le Conseil a conclu un partenariat de trois ans avec le gouvernement du Nunavut et il versera 225 000 $ (de 2013 à 2016) pour offrir des subventions aux artistes du Nunavut et ainsi accroître leurs possibilités de déplacement. La première année du partenariat, les déplacements ont légèrement augmenté à mesure que les artistes ont appris l'existence de ces fonds et commencé à faire de nouveaux projets de carrière et de perfectionnement professionnel.

- Le partenariat de trois ans que le Conseil a conclu avec Arts Nouvelle-Écosse est conçu pour aider les artistes professionnels établis et émergents issus de diverses communautés culturelles et de communautés autochtones, ainsi que les artistes handicapés et sourds. L'investissement du Conseil totalise 150 000 $. Conçu dans le cadre d'un processus de consultation rigoureux, qui a ouvert des possibilités d'échange et de réseautage, ce partenariat a fourni de nouveaux fonds pour la création et la diffusion d'œuvres.

- Le Conseil est partenaire d'un consortium composé d'organismes de soutien aux arts fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, chapeauté par le ministère du Patrimoine canadien pour parachever le travail du Compte satellite de la culture (CSC), en collaboration avec Statistique Canada. Le CSC permet, pour une première fois, de recueillir de manière intégrée des données économiques sur le secteur culturel et ses différentes composantes. Il permettra d'obtenir des données annuelles sur la culture et les arts de façon uniforme, aux échelles nationale, territoriale et provinciale.

- CADAC – Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada – est le plus grand partenariat du Conseil et comprend 15 organismes membres. CADAC en est à sa sixième année d'activités et compte 2 000 organismes inscrits. Cette source de données sur le secteur artistique des arts est de plus en plus précieuse.

- La Commission canadienne pour l'UNESCO s'est récemment associée à TakingITGlobal pour mettre au point *Explore150*, une application mobile gratuite qui invite les jeunes Canadiens à utiliser la technologie mobile pour mettre en commun leurs expériences de sites naturels, culturels et historiques du Canada. Avec l'appui de la Commission, de jeunes blogueurs ont visité des sites du patrimoine mondial dans le but de partager avec d'autres personnes ce que les sites représentent pour eux, ce qu'ils y ont appris et ce qu'ils aimeraient que les autres retiennent de ces sites. *Explore150* a joint plus de 15 000 Canadiens en seulement quatre mois!

Quand l'union fait la force

Cette année encore, le Conseil des arts a conclu des partenariats qui lui ont permis d'optimiser ses investissements et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Ces interventions ciblées permettent d'accroître la résilience du secteur artistique et culturel.

L'accès a été au cœur des initiatives du Conseil dans les provinces atlantiques. Son partenariat avec Arts Nouvelle-Écosse mise sur l'accès équitable au financement public pour les artistes professionnels de diverses communautés culturelles, les artistes autochtones et les artistes handicapés de la Nouvelle-Écosse. Le premier concours a eu lieu en septembre 2013. L'appui du Conseil au projet Atlantic Moves, en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien, a déjà donné des résultats concrets : le projet permet à des diffuseurs des réseaux Atlantic Presenters Association et RADARTS d'accueillir, parfois pour une première fois, des présentations d'artistes canadiens de la danse et favorise une plus grande participation du public aux représentations de ces artistes.

De l'autre côté de l'Atlantique, la délégation culturelle d'Équipe Canada a effectué de brillantes performances aux Jeux de la Francophonie, à Nice. Stéphane Guertin (contes) a remporté l'or, Francis Théberge alias TiND (création numérique), le bronze, maribé – sors de ce corps (danse), l'argent, et Guillaume Corbeil (littérature/nouvelles), l'or. Le Conseil des arts du Canada et Patrimoine canadien ont fait équipe pour les Jeux 2013. Le Conseil a mis à contribution son expertise pour l'administration du concours et la sélection des concurrents et a profité de l'occasion pour développer, en collaboration avec Patrimoine, ses réseaux auprès des jeunes artistes. De jeunes artistes exceptionnels ont ainsi eu un accès incroyable au marché international.

Le conteur Stéphane Guertin, médaillé d'or aux Jeux de la Francophonie 2013. Photo : ministère du Patrimoine canadien

Résultats

Capacité organisationnelle

Accroître la capacité du Conseil à soutenir les arts et à instaurer des changements grâce au renforcement de sa structure et de son effectif et à l'amélioration de ses services.

Le Conseil des arts s'est engagé à veiller à ce que ses pratiques et politiques demeurent pertinentes et adaptées à son rôle d'organisme national de soutien aux arts en instaurant des changements à grande échelle dans sa culture de travail.

2013

3,2 millions

de personnes ont consulté le nouveau site web primé du Conseil des arts du Canada

De meilleurs échanges avec le public

- En janvier 2014, le Conseil a déménagé dans un nouvel immeuble certifié LEED Or (certification de bâtiments à haute qualité environnementale), situé sur la rue Elgin, une artère principale du centre-ville d'Ottawa. Le nouvel édifice donne une visibilité et une présence accrues au Conseil dans la collectivité.

- L'Assemblée publique annuelle 2014 du Conseil a eu lieu dans le nouvel immeuble, à la fin de janvier. Quelque 150 personnes – une participation record pour une assemblée annuelle – ont été accueillies par les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs dans le hall de l'édifice, devant un mur vidéo de 30 pieds de haut où étaient projetées les œuvres interactives *The Year's Midnight* et *Close-up – Shadow Box 3* de l'artiste montréalais Rafael Lozano-Hemmer. Le mur vidéo offre au Conseil une possibilité inégalée de présenter des œuvres vidéo interactives d'artistes canadiens à des milliers de passants tout au long de l'année.

- Non loin du mur vidéo, se trouve Âpagemō (mot algonquin signifiant « carrefour »), une salle d'exposition de 280 m² accessible au public, où seront présentées des œuvres d'artistes contemporains. La première exposition, *Le paysage (re)visité*, qui présentait des œuvres de la collection de la Banque d'art du Conseil, a été inaugurée au printemps 2014.

- D'autres changements à venir transformeront la façon dont le Conseil interagit avec les Canadiens, y compris les artistes et les organismes artistiques de toutes les régions du pays. Boréal, le nouveau système de gestion des subventions et des contacts, qui est en cours d'élaboration, sera davantage axé sur les clients et permettra un meilleur suivi des programmes de subvention du Conseil, une expérience utilisateur améliorée et une meilleure évaluation du rendement.

- En juin 2013, le Conseil a lancé un nouveau site web primé offrant une navigation, un accès et une interactivité améliorés. Il a aussi accru sa présence dans les médias sociaux par le biais de Facebook et de Twitter.

Des priorités : de l'art dans nos vies

Un des objectifs du Conseil en déménageant au 150, rue Elgin consistait à accentuer sa présence publique au sein de la collectivité. Quelques semaines après son déménagement, l'objectif était atteint. Le 30 avril 2014, quelque 200 personnes se sont rassemblées dans le hall d'entrée pour écouter un concert de jazz à l'heure du dîner, organisé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (qui exerce ses activités au sein du Conseil des arts) et le Service de la musique du Conseil. L'activité, qui mettait en vedette le trio Roddy Ellias, d'Ottawa, célébrait la Journée internationale du jazz de l'UNESCO et le rôle que joue le jazz pour unir les gens partout dans le monde.

Au cours de l'année, la Commission canadienne pour l'UNESCO a procédé à une consultation auprès de ses membres et partenaires dans le but d'élaborer un nouveau plan stratégique pour 2014-2021. S'appuyant sur les consultations avec ses membres et ses partenaires, elle a cerné trois grandes priorités : favoriser la paix, encourager des avenirs durables et viser l'atteinte de l'équité. Le nouveau plan permet de veiller à ce que le travail de la Commission reflète les priorités du Conseil et que la participation du Canada à l'UNESCO continue de servir tous les Canadiens.

The Roddy Ellias Trio donnant une performance sur le nouveau site du Conseil des arts. Photo : Conseil des arts du Canada / Jimmy Ung

Remarques sur la section Commentaires et analyse de la direction

Aux fins de comparaison, les données sur le Conseil des arts sont compilées en date du 1er mai de chaque année financière (ou du jour ouvrable suivant), sauf lorsque celles-ci reposent sur des données provenant des rapports finaux de subventions. En raison de changements apportés à la méthodologie, ces données ne peuvent pas nécessairement être comparées à celles des années antérieures.

i. Le rapport du ministère du Patrimoine canadien *Les arts et le patrimoine au Canada : Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité* fait état des conclusions d'un sondage téléphonique sur l'opinion et la participation du public au cours des 12 mois précédant le sondage. Le sondage a été effectué auprès de 1 001 résidents canadiens âgés de 18 ans et plus.

ii. Gouvernement du Canada. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux misent sur la collaboration pour promouvoir la culture et le patrimoine. http://www.pch.gc.ca/fra/1376510778523

iii. Données tirées du *Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada de Hill Stratégies, profil préparé à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages* et de l'*Enquête sur la population active (EPA)* de 2011.

iv. CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) est un système en ligne de collecte, de diffusion et d'analyse de données financières et statistiques sur les organismes artistiques canadiens, à l'exclusion des éditeurs de livres et de périodiques. Il convient de souligner que les données financières du CADAC sont ces données rapprochées, tandis que les données statistiques correspondent aux données déclarées par les organismes et peuvent être comptabilisées deux fois. Les données du CADAC présentées ici reposent sur un échantillon normalisé fondé sur les données du CADAC au 1er mai 2014 déclarées par 547 organismes recevant une subvention de fonctionnement du Conseil des arts. Bien que ces organismes reçoivent tous des subventions du Conseil, il convient de noter que les résultats comprennent également les autres revenus gagnés et publics et ne sont donc pas attribuables uniquement au financement du Conseil des arts. Un sous-ensemble de cet échantillon comprend 66 organismes des groupes visés par l'équité.

v. Les subventions accordées aux organismes artistiques pour les aider à payer les dépenses liées à l'administration, l'équipement, les locaux de production, les programmes de résidence ainsi que les activités de perfectionnement professionnel, de recherche et d'analyse, de développement des publics, de publication, de marketing et de promotion et les activités liées à la programmation artistique. Dans le cas d'une subvention allouée pour plus d'une année, on parle de « subvention pluriannuelle de fonctionnement » ou d'« aide pluriannuelle au fonctionnement ».

vi. Le domaine de l'édition constitue la principale exception, puisque la plupart des éditeurs de livres et de périodiques sont des entreprises à but lucratif. Le Conseil des arts accorde un soutien financier aux éditeurs canadiens pour les aider à absorber les coûts de publication de titres canadiens d'intérêt général qui contribuent de façon importante au rayonnement de la littérature canadienne.

vii. Ratio d'endettement : mesure du total du passif par rapport au total de l'actif. Un ratio inférieur à 1,0 témoigne d'une bonne santé financière. Une valeur élevée ou en croissance peut être indicatrice de problèmes de solvabilité éventuels.

Aperçu Financier

Points saillants

Le déficit du Conseil pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2014 s'élève à 27 000 dollars, ce qui est légèrement en dessous du budget initial équilibré pour l'année. Le déficit actuel est principalement attribuable à écart défavorable de 2,2 millions de dollars en revenus nets de placements, qui a été en grande partie compensé par une réduction des dépenses liées à l'administration et aux services.

L'écart défavorable des revenus de placements est principalement attribuable au fait qu'une grande partie des gains de 37,9 millions de dollars sur les placements en portefeuille n'avaient pas encore été réalisés au 31 mars 2014. Les gains non réalisés sur les fonds de dotations sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation (27,7 millions de dollars) et les gains non réalisés sur les fonds spéciaux et sur le fonds Killam sont présentés dans l'état de la situation financière sous revenus reportés-contributions grevées d'affectations d'origine externe (10,1 millions de dollars).

Les dépenses réelles des programmes de subventions, soit 153,6 millions de dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, sont légèrement supérieures au budget approuvé ainsi qu'aux dépenses de l'année précédente. Le Conseil continue de réviser ses programmes, leurs modes de prestation et ses activités de soutien afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents pour les Canadiens. Toutes les économies éventuelles seront réinvesties dans le secteur des arts.

L'exercice 2013-2014 correspondait à la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016. Le Conseil a poursuivi ses activités selon les orientations stratégiques et thèmes adoptées dans le cadre de ce plan. Au cours de l'exercice, les dépenses nettes autres que les subventions et les prix sont demeurées assujetties aux exigences gouvernementales en matière de réduction budgétaire et ne dépassent pas celles de l'exercice 2010-2011. Elles ont été de 37,4 millions de dollars en 2013-2014, comparativement à 38,4 millions pour l'exercice 2010-2011. En dollars constants, cette diminution représente 2,7 millions de dollars.

Le crédit parlementaire annuel reçu par le Conseil était, pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2014, de 182,0 millions de dollars (181,2 millions en 2012-2013).

En 2013-2014, les fonds de dotation et les fonds spéciaux du Conseil, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement de bons rendements annuels de 15,9 % (10,1 % en 2012-2013) et de 16,4 % (10,3 % en 2012-2013) respectivement. En comparaison de l'exercice précédent, le portefeuille a affiché une croissance de 37,9 millions de dollars avec une juste valeur de 323,1 millions de dollars au 31 mars 2014. Les résultats annuels sont attribuables à des conditions de marché favorables et à une gestion diligente du portefeuille conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement. Le Conseil continue de surveiller étroitement le rendement et les risques liés à son portefeuille. Pour produire un rendement réel à long terme et pour maintenir son pouvoir d'achat, le Conseil a révisé à la baisse sa politique de dépenses pour le fonds Killam, faisant passer son taux de 3,75 % à 3,5 % pour 2014-2015. Il a adopté la même approche sur deux ans pour les fonds de dotation et les fonds spéciaux (3,75 % pour 2014-2015 et 3,5 % pour 2015-2016).

Au cours de l'année, le Conseil a effectué une étude et une analyse plus poussée du traitement comptable des gains liés aux placements dans des fonds communs d'infrastructure. Entre novembre 2006 et le 31 mars 2013, le Conseil avait mal interprété les rapports d'investissement, ce qui s'était traduit par une surestimation des revenus nets de placements et une sous-estimation des gains de réévaluation accumulés. Le Conseil a donc redressé les états financiers pour corriger cette situation. Des contrôles internes ont été mis en place afin d'éviter des erreurs similaires à l'avenir.

L'impact de ce redressement sur les revenus de placements de l'exercice précédent est une réduction de 1,6 million de dollars des revenus nets de placements, d'où un excédent annuel des activités de 4,4 millions de dollars. Comme les actifs aux portefeuilles sont comptabilisés à la juste valeur marchande dans l'état de la situation financière, ils ont été correctement pris en compte dans les exercices précédents et aucun ajustement n'a été requis.

En décembre 2013, le Conseil a déménagé dans le nouvel immeuble certifié LEED Or, situé au 150, rue Elgin, à Ottawa. L'utilisation de nouvelles technologies et de techniques modernes de construction, l'aménagement conjoint en collaboration avec le propriétaire et une empreinte écologique réduite ont pour effet net une économie de coûts si élevée qu'il faudra cinq ans avant que les coûts des locaux atteignent ceux de 2012-2013. Le Conseil a également entrepris d'importantes modifications à ses systèmes d'information. Leur mise en œuvre était initialement prévue sur deux ans, mais le Conseil a prolongé cette période d'un an (jusqu'en avril 2016). L'approche révisée pour définir la portée du projet, le gérer et permettre aux utilisateurs de guider l'harmonisation et la mise en œuvre des modifications transformera le mode de fonctionnement du Conseil. Nous prévoyons que tout en permettant de réduire les coûts administratifs, ces changements accroîtront l'efficacité et l'efficience des processus actuels.

En 2013-2014, le Conseil a mis à jour son profil d'évaluation des risques. Le présent état confirme la faible attirance du Conseil pour des risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions, deux conditions essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. Dans le même ordre d'idée, le Conseil reconnaît que le risque associé à la mise en œuvre de nombreux changements internes simultanés pourrait se répercuter de manière négative sur la productivité des employés s'il n'est pas bien contrôlé. Malgré cela, le Conseil a réitéré son appétence élevée au risque artistique associé notamment au soutien aux aspirations artistiques, à la créativité et à l'innovation.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	2014	Redressé 2013
Total des actifs financiers	327 448 $	288 831 $
Total des passifs	82 091	63 941
Actifs financiers nets	245 357	224 890
Actifs non financiers	28 620	22 002
Excédent accumulé	**273 977 $**	**246 892 $**

État sommaire des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2014	Réels 2014	Redressés Réels 2013
Total des revenus et crédits parlementaires	191 807 $	190 992	193 614
Total des charges	191 786	191 019	189 219
Excédent (déficit) annuel d'exploitation	**21 $**	**(27) $**	**4 395 $**

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au 31 mars 2014, le total des actifs financiers s'établissait à 327 millions de dollars, soit une hausse de 38,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers incluent les placements de portefeuille ainsi que les actifs qui devraient être convertis en espèces ou passés en charge au cours de l'exercice suivant. Le passif du Conseil au titre de la dette bancaire au 31 mars 2014 était de 0,5 million de dollars comparativement à 1,3 million au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, la juste valeur marchande des placements du Conseil s'établissait à 323,1 millions de dollars, soit une hausse de 37,9 millions par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs administrés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. Les placements sont orientés en vertu d'un Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à générer des rendements réels à long terme, afin de s'ajouter au crédit parlementaire et de financer les bourses et prix offerts, grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports de non-propriétaires reçus sous forme de dons et de legs qui ont été grevés d'affectations par les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct qui est consolidé aux fins du rapport. Les autres fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle pour chaque contribution est calculée selon la juste valeur du portefeuille de placements, au moment où elle est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil s'est doté d'un Comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles ils sont effectués. Deux membres du CA du Conseil siègent également au Comité de placements. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui épaule le Comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le Comité de placements examine la politique du Conseil en la matière et, s'il le juge nécessaire et approprié, recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille. Au cours de chacune des réunions tenues au cours de l'année, le Comité de placements a évalué l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation du rendement du portefeuille. Le tableau ci-dessous présente la composition réelle de l'actif sur deux ans, ainsi que les objectifs en matière de composition de l'actif pour le portefeuille.

Investissement	Composition de l'actif 2013-2014		Composition de l'actif 2012-2013	
	Réelle	Cible	Réelle	Cible
Actions – titres canadiens	10 %	10 %	10 %	10 %
Actions – titres internationaux	44 %	40 %	39 %	35 %
Obligations	24 %	25 %	32 %	35 %
Alternatifs	10 %	10 %	6 %	10 %
Marché monétaire	6 %	0 %	6 %	0 %
Actif immobilier	4 %	7,5 %	4 %	5 %
Infrastructure	2 %	7,5 %	3 %	5 %

Le comité de placements et la haute direction suivent de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. Au début de l'année, le Comité de placements a entrepris un examen approfondi de ses stratégies de répartition des actifs et des niveaux souhaités de risque, et a formulé une recommandation aux membres du conseil d'administration. La recommandation a été approuvée, et la nouvelle stratégie de répartition dans des catégories d'actifs a été mise en œuvre au cours de l'année. Pour les quatre exercices ayant pris fin le 31 mars 2014, le rendement total du fonds a été de 8,3 % en comparaison d'un taux de référence de 8,9 % pour un portefeuille de composition semblable.

Au cours de l'exercice, le Conseil a réalisé des gains nets de 0,9 million de dollars sur disposition dans les placements de portefeuille avec des revenus d'intérêts et de dividendes de 7,7 millions de dollars. Les revenus nets de placements de l'exercice actuel, établis à 7,3 millions de dollars, ont diminué de 3,4 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution tient principalement à la baisse de rendement des titres à revenus fixes qui s'est traduite par une diminution de 3,2 millions de dollars des gains relativement à la répartition des revenus d'intérêts et de dividendes pour cette catégorie d'actif. Le rendement de cette catégorie d'actifs concorde avec l'indice de référence, l'indice obligataire universel DEX, qui a eu un rendement annuel négatif de 1,2 % pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, comparativement à un rendement positif de 3,6 % pour la même période en 2012.

L'excellent rendement des placements en infrastructures et des actions/titres canadiens et internationaux est encourageant pour le Conseil, mais les conditions du marché demeurent néanmoins instables. Résultat important, le Conseil a corrigé sa politique de dépenses pour le fonds Killam, afin de réduire les dépenses à 3,5 % de la moyenne de la valeur marchande du fonds pour les trois derniers exercices, en vigueur pour 2014-2015. Le Conseil a également réduit les dépenses pour les fonds de dotation et les fonds spéciaux à 3,5 % sur deux ans (3,75 % en 2014-2015 et 3,5 % en 2015-2016).

Passif

Au 31 mars 2014, le total du passif s'établissait à 82,1 millions de dollars, soit une hausse de 18,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Trois éléments contribuent de façon significative à cette hausse :

a) Une hausse de 9,4 millions de dollars en revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe en raison d'une augmentation des gains non réalisés sur les placements de portefeuille. Ce passif consiste en revenus de contributions grevées d'affectations d'origine externe et en revenus accumulés reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins précisées. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe, soit 37,6 millions de dollars, qui doit rester intact est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

b) Une hausse de 5,7 millions de dollars en revenus reportés est principalement liée aux nouveaux avantages incitatifs relatifs au bail qui seront amortis au cours de la période de location de 20 ans.

c) Une hausse de 3,9 millions de dollars en subventions à payer pour des sommes non versées en date du 31 mars 2014.

Le passif inclut également les avantages sociaux futurs des employés, ce qui correspond aux indemnités de départ des employés du Conseil et aux avantages postérieurs au départ à la retraite, qui couvrent les employés et les retraités. Le Conseil a versé des indemnités de départ à ses employés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. Conformément à la nouvelle convention collective signée en février 2012, au cours de l'exercice 2012-2013, ces avantages ont cessé d'être cumulés, et les employés ont choisi diverses options concernant le moment et la nature de l'indemnité de départ versée par le Conseil. Les obligations au titre des prestations pour indemnités de départ représentent 0,7 million de dollars en fin d'exercice par rapport à 1,1 million de dollars au 31 mars 2013. Le Conseil a aussi des régimes de retraite à prestations déterminées qui fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. En 2013-2014, le Conseil a révisé les hypothèses actuarielles retenues lors de l'évaluation actuarielle effectuée au cours de l'exercice précédent et il a déterminé les hypothèses appropriées pour 2013-2014. Le solde des obligations cumulées au titre des prestations de retraite représentait 1,8 million de dollars au 31 mars 2014 (1,5 million au 31 mars 2013). La hausse est principalement causée par l'amortissement de la perte actuarielle sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue du groupe d'employés, soit 14 ans, qui a commencé en 2013-2014.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau, les améliorations locatives et le travail en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. La hausse de la valeur de cette catégorie d'actifs de 6,6 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent est essentiellement attribuable aux investissements de 5,8 millions de dollars dans l'aménagement des nouveaux locaux et à 0,6 million de dollars investi dans l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil est la plus vaste collection d'art contemporain canadien au Canada et compte plus de 17 500 œuvres dont une partie est louée à des sociétés des secteurs public et privé. La collection de la Banque d'œuvre d'art, présentée sous actifs de la Banque d'œuvres d'art, a été comptabilisée au coût de 19,4 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et sa valeur d'expertise totale à cette même date était estimée à 71 millions de dollars.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 21 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité et d'une grande valeur historique qui sont prêtés à de jeunes musiciens talentueux pendant des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état des résultats du Conseil à la valeur nominale de 1 000 $ étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs.

Au 31 mars 2014, la valeur évaluée et assurée de ses instruments de musique était de 37,3 millions de dollars.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé se détaillait comme suit :

	2014	2013
Excédent accumulé		
Dotation - contribution initiale	50 000 $	50 000 $
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus des placements	122 445	123 445
Excédent	24 926	23 953
Total de l'excédent accumulé des activités	234 940	234 967
Gains de réévaluation cumulés	39 037	11 925
Solde de l'excédent accumulé	273 977 $	246 892 $

La dotation de 50 millions de dollars, soit la contribution initiale, représente le montant résiduel du transfert gouvernemental de dotations ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation reçus par le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, on traite les dotations, bien que détenues séparément, comme s'il s'agissait de revenus. La réserve totale de 122,4 millions de dollars au 31 mars 2014 représente la somme de l'excédent des revenus de placements, depuis la fondation du Conseil.

ÉTATS DES RÉSULTATS

État sommaire des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

	Budget 2014	Réels 2014	Redressés Réels 2013
Crédits parlementaires	180 661 $	181 974 $	181 180 $
Revenus nets de placement	9 560	7 347	10 700
Autres revenus	1 586	1 671	1 734
Total des revenus	**191 807**	**190 992**	**193 614**
Programmes	173 550	173 135	171 599
Perte nette de la Banque d'œuvres d'art	244	165	127
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 346	2 132	1 866
Administration générale	15 646	15 587	15 627
Total des charges	**191 786**	**191 019**	**189 219**
Excédent (déficit) annuel des activités	**21 $**	**(27) $**	**4 395 $**

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice affichent un déficit de 27 000 $ par rapport à un budget équilibré prévoyant un excédent de 21 000 dollars et un excédent de 4,4 millions de dollars pour 2012-2013. Le déficit actuel est principalement attribuable à un écart défavorable de 2,2 millions de dollars en revenus nets de placements, en grande partie compensé par des réductions des dépenses liées à l'administration des programmes (0,7 million de dollars), aux services (1,0 million de dollar), à la Commission canadienne pour l'UNESCO (0,2 millions de dollars) et à l'administration générale (1,0 million de dollar).

L'écart défavorable en revenus de placements est principalement attribuable au fait qu'une grande partie des 37,9 millions de dollars en gains des placements en portefeuille n'avait pas été vendue ou cédée au 31 mars 2014. Les gains non réalisés des fonds de dotations sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation (27,1 millions de dollars), et les gains non réalisés des fonds spéciaux et du fonds Killam sont présentés dans l'état de la situation financière sous revenus reportés-contributions grevées d'affectations d'origine externe (10,1 millions de dollars).

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de liquidités.

Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins quotidiens de liquidités.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, le Conseil a reçu des crédits de 182,0 millions de dollars, soit 0,8 million de dollars de plus qu'en 2012-2013. Cette hausse est principalement attribuable au financement reçu pour mettre en œuvre la stratégie d'accès au marché du Conseil, qui est l'une des composantes de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada*.

Revenu de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2013-2014, les fonds de dotation et les fonds spéciaux, d'une part, ainsi que le fonds Killam, d'autre part, ont produit un excellent rendement annuel de 15,9 % (10,1 % en 2012-2013) et de 16,4 % (10,3 % en 2012-2013) respectivement. Les rendements annuels des capitaux investis pour les fonds de dotation et les fonds spéciaux, d'une part et le fonds Killam, d'autre part, sont respectivement de 2,3 % et 2,8 % au-dessus de l'indice de référence de 13,6 %. Ces résultats sont encourageants et indiquent que le Conseil est bien positionné pour réaliser l'objectif de placements à long terme.

Le graphique suivant illustre le rendement annualisé du portefeuille pour différentes périodes des fonds de dotation et des fonds spéciaux, ainsi que du fonds Killam en regard de l'indice de référence. Il indique l'incidence du ralentissement économique de 2008 et de la reprise subséquente. Même si la crise financière mondiale semble maîtrisée, les risques demeurent et l'instabilité est toujours présente.

Rendement annualisé du portefeuille (périodes se terminant au 31 mars)

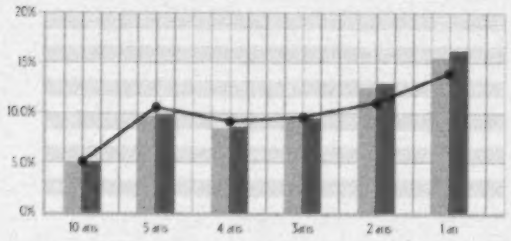

% Rendement annualisé • Indice de référence
▪ Fonds de dotation ■ Fonds Killam

Selon la politique de placements du Conseil pour 2013-2014, des sommes en espèces peuvent être retirées du portefeuille à raison de 4,0 % de la valeur marchande moyenne des trois dernières années du portefeuille des fonds de dotation et des fonds spéciaux, et de 3,75 % pour le fonds Killam. Conformément à la politique de dépenses pour le fonds Killam, le conseil d'administration a approuvé en cours d'exercice une révision à la baisse de sa politique de dépenses pour les fonds de dotation et les fonds spéciaux faisant passer son taux de 4,0 % à 3,75 % pour 2014-2015 (3,5 % pour 2015-2016). Cette approche est fondée sur le besoin d'équilibrer le rendement et de préserver le capital à long terme.

Le graphique suivant représente le rendement annuel du portefeuille du Conseil depuis 2005 ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placements dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance du fonds. Ce réinvestissement est aussi destiné à rapprocher la valeur du portefeuille et la valeur actualisée de la dotation initiale effectuée en 1957. Cette approche proactive a pour but d'assurer la stabilité et le rendement à long terme au Conseil.

Rendement annuel du portefeuille (périodes se terminant au 31 mars)

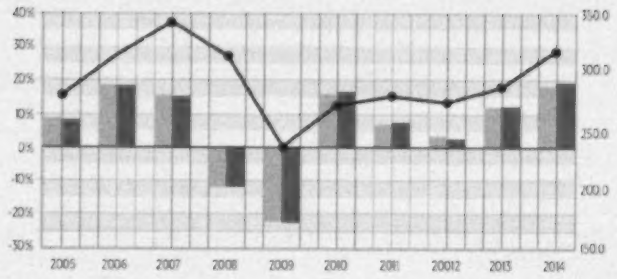

% Rendement annuel • Valeur marchande (en milliers de dollars)
▪ Fonds de dotation ■ Fonds Killam

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les montants correspondants à l'annulation de subventions accordées au cours des exercices précédents, à l'annulation de revenus reportés d'exercices précédents, à la location de salles de conférence, aux dons, aux remboursements de taxes, aux revenus d'hébergement et autres sources.

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les trois éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2014	Réels 2014	Redressés Réels 2013
Subventions	152 360 $	153 640 $	157 397 $
Administration	14 365	13 948	12 898
Services	6 555	5 547	5 304
	173 550 $	173 135 $	171 599 $

En 2013-2014, les dépenses de programmes ont représenté 91 % des dépenses totales du Conseil qui se sont élevées à 191 millions de dollars. Cette proportion correspond aux résultats de 2012-2013. Les dépenses de programmes ont été supérieures de 1,5 million de dollars à celles de l'exercice précédent et inférieures de 0,4 million de dollars au montant budgété. Les subventions aux artistes et aux organismes artistiques ont représenté environ 89 % des dépenses totales de programmes, soit une légère hausse comparativement à l'exercice précédent.

Les services comprennent d'autres types de soutien offerts à la communauté artistique, à savoir des dépenses relatives aux partenariats, aux comités consultatifs, à la recherche, aux ateliers, à la prestation de programmes et à leur évaluation. Ces coûts ont été supérieurs de 0,2 million de dollars à ceux de l'exercice précédent et inférieurs de 1,0 million de dollars aux montants inscrits au budget.

Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes du Conseil. Ceux-ci, incluant les salaires, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les services professionnels, ont augmenté de 1,0 million de dollars comparativement à l'exercice précédent. Les frais d'administration des programmes sont toutefois restés en deçà des montants budgétés, ce qui confirme que les efforts constants du Conseil en vue d'appliquer des compressions budgétaires et de réaliser des économies relativement à ces coûts ont porté fruits. Le Conseil poursuivra la révision de ses programmes et processus au cours des deux prochains exercices financiers.

Perte nette de la Banque d'œuvres d'art

La perte nette de la Banque d'œuvres d'art s'élève à 165 000 dollars pour l'exercice courant comparativement à une perte de 127 000 dollars l'an dernier. La perte reflète la baisse des activités de location d'œuvres par le gouvernement fédéral. La Banque d'œuvres d'art recherche activement de nouvelles

sources de revenus de location dans le secteur privé, tout en continuant de veiller à ce que ses activités restent compatibles avec le mandat du Conseil. La Banque d'œuvres d'art a également limité ses dépenses et obtenu de bons résultats finaux par rapport au budget initial.

La Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) a été créée par le Conseil des arts du Canada conformément à un décret adopté en 1957. La Commission canadienne pour l'UNESCO a affiché des dépenses nettes de 2,1 millions de dollars en 2013-2014, soit une diminution de 0,2 million de dollars par rapport au budget. La CCU coordonne les activités relatives à la prestation des programmes de l'UNESCO au Canada et favorise la participation canadienne à des projets menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère des Affaires étrangères et du Commerce et du Développement pour l'établissement des futurs programmes et budgets. La CCU entreprend également des activités au Canada en vue de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'UNESCO.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts du Secrétariat du Conseil, les communications et les services généraux (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information et les services administratifs). Elles incluent salaires, avantages sociaux, déplacements, frais professionnels, amortissement, locaux et autres. Ces coûts ont été légèrement inférieurs à ceux de l'exercice de 2012-2013 et aux montants inscrits au budget initial. Le Conseil continuera d'appliquer des compressions budgétaires et cherchera à réaliser des économies relativement aux frais d'administration généraux au cours des prochains exercices financiers.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation accumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2014 s'élèvent à 39 millions de dollars. Il s'agit des gains accumulés non réalisés après reclassement à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

FLUX DE TRÉSORERIE

Activités de fonctionnement

Les rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement étaient de 8,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie.

Activités d'investissement en immobilisations

Les liquidités utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles se sont élevées à 7,8 millions de dollars comparativement à 1,4 million pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique surtout par l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil situés au 150, rue Elgin à Ottawa.

Activités de placement

Les liquidités nettes utilisées pour les activités de placements s'élevaient à 0,2 million de dollars comparativement à 1,9 million de dollars dans l'exercice précédent. Cependant, la valeur des opérations sous-jacentes effectuées au cours du rééquilibrage du portefeuille du Conseil a augmenté davantage au cours de l'exercice 2013-2014 qu'au cours de celui de 2012-2013.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil s'est doté d'une solide culture de gestion du risque qui en fait une responsabilité que se partagent tous ses employés. Les principaux objectifs de la gestion du risque d'entreprise consistent à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à l'appétence aux risques du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- appétence aux risques;
- profil des risques, évaluation et atténuation;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision de son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil, notamment à l'égard de son profil de risque et de l'atténuation connexe, du rendement financier et du rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En 2013-2014, le Conseil a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels importants de même que les stratégies d'atténuation. L'univers de risque pour 2013-2014 est illustré sur la page suivante :

Catégories des risques d'entreprise			
Stratégie	**Prestation de programmes**	**Activités habilitantes**	**Conformité**
Risques liés à la gestion stratégique du Conseil et aux relations avec ses actionnaires et partenaires	**Risques liés aux processus de base de subventions du Conseil**	**Risques liés au soutien et aux processus opérationnels du Conseil**	**Risques liés aux exigences externes / internes**
• Incertitude des revenus • Surcharge liée au changement • Exécution des stratégies • Démonstration de résultats • Communications avec les partenaires • Reprise des activités après un sinistre • Gouvernance • Clarté des pouvoirs / processus décisionnels • Réaction aux événements potentiellement néfastes	• Controverses sur le financement • Lacunes / dédoublement non stratégique de financement • Suite de programmes / niveaux de financement • Processus d'évaluation par les pairs • Rigueur et transparence du processus de subventions • Soutien au Services aux arts • Soutien à la recherche • Mise en œuvre de partenariats	• Technologie de l'information • Violation de la confidentialité des données / sécurité • Capacité / compétence / planification de la relève • Gestion budgétaire • Gestion des connaissances et des documents • Service des communications	• Conformité aux exigences / obligations externes • Conformité aux politiques et procédures financières internes • Conformité aux politiques et procédures internes de RH • Conformité aux politiques et procédures internes de subventions
Mandat du CAC – « Favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. »			

Appétence aux risques

L'énoncé d'appétence aux risques du Conseil, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, demeure le suivant : « Le Conseil des arts utilise, pour gérer son organisation, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par la prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat, et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées.

Le Conseil a une faible appétence aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions, deux conditions étant essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. Dans le même ordre d'idées, le Conseil a une faible appétence aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir notre capacité à financer et à soutenir la communauté artistique.

En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la communauté artistique, le Conseil a une faible appétence aux risques qui pourraient compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. Néanmoins, le degré d'appétence au risque artistique du Conseil est élevé. Nous maintenons une appétence élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car elles sont essentielles au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens. Dans ce contexte, nous avons une appétence modérée aux risques qui pourraient compromettre notre capacité à bâtir et à maintenir notre réputation auprès des principaux intéressés.

Afin de permettre au Conseil de continuer à améliorer son rendement opérationnel, nous sommes prêts à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, tous les risques que nous prendrons à cet égard seront gérés en respectant nos valeurs fondamentales, notre culture organisationnelle et notre engagement envers le personnel.

Ultimement, nous gérerons l'organisme de façon à pouvoir accomplir notre mandat, à mettre en œuvre nos orientations stratégiques et à obtenir des résultats. Nous ferons preuve de prudence avant de courir des risques qui pourraient nous en empêcher.

Le Conseil s'engage à remplir son mandat et à rester l'organisme hautement performant qu'il est déjà grâce à la gouvernance efficace exercée par son conseil d'administration. Pour finir, le Conseil a une faible appétence aux risques qui pourraient nuire à sa capacité de se gouverner lui-même. »

Profil de risque

Dans le contexte clé de l'appétence aux risques du Conseil, les risques suivants, déterminés et évalués au cours du processus d'évaluation des risques pour 2013-2014, sont considérés comme dépassant l'appétence aux risques du Conseil :

1. effectifs insuffisants;
2. incapacité à démontrer des résultats;
3. surcharge liée au changement.

Par conséquent, à leur égard, on entreprendra des mesures d'atténuation focalisées et mises à jour sous la supervision de membres désignés parmi les cadres de direction, afin de réduire l'exposition aux risques.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. La majorité des créances du Conseil sont exigibles par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et, à ce titre, comportent un faible risque de crédit. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières, lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Conseil reçoit actuellement la plupart de ses revenus par voie de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans le fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Les gestionnaires de placements ont comme directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément à ses politiques. La position globale des placements sur les marchés est contrôlée trimestriellement par le conseil d'administration et le Comité de placements.

Gouvernance

Gouvernance

Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des arts du Canada est dirigé par un directeur et chef de la direction et régi par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de partout au pays. Tous sont nommés par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins trois fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets du Conseil des arts et des décisions relatives aux subventions.

Administrateurs de l'organisme, les membres du conseil veillent à la gouvernance du Conseil des arts. Ils orientent ses activités, dirigent ses cadres supérieurs et s'assurent que tous ses grands dossiers font l'objet d'un examen approprié. Le conseil d'administration rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Les responsabilités du conseil sont décrites dans les *Règlements administratifs* et la *Politique de gouvernance* du Conseil des arts.

Points saillants : En 2013-2014, le conseil d'administration :

- a supervisé la poursuite de la mise en œuvre du plan d'entreprise *Resserrer les liens 2011-2016* et notamment fait avancer le dialogue sur l'engagement du public envers les arts
- a tenu l'Assemblée publique annuelle dans les nouveaux bureaux du Conseil des arts, au 150, rue Elgin, à Ottawa, le 28 janvier 2014
- a approuvé les modifications importantes apportées aux programmes et les subventions de plus de 100 000 $
- a régulièrement révisé l'énoncé des besoins du conseil en vue de combler les postes vacants du conseil et de planifier la relève pour les postes de directeur et chef de la direction et de vice-président
- a approuvé la stratégie d'engagement et de rayonnement du conseil
- a examiné les plans de modernisation des systèmes du Conseil des arts ainsi que son déménagement dans de nouveaux bureaux
- s'est réuni quatre fois à Ottawa

Autonomie du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du conseil afin de fournir de l'information et de rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du conseil peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil se composent de membres du conseil et incluent parfois des experts externes sélectionnés selon leurs connaissances et leur champ d'expertise.

Culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique, les membres du conseil d'administration sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, aux *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des titulaires de charge publique du gouvernement fédéral* ainsi qu'au *Code de déontologie des membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada*. Ils doivent annuellement déclarer tout conflit d'intérêts potentiel et, aussi, au moment où ledit conflit se produit.

Responsabilité sociale des entreprises

Le Conseil des arts s'est engagé à réaliser son mandat d'une manière responsable sur les plans environnemental, social et éthique, conformément à ses valeurs et à ses principes.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts continuera à :

- exercer ses activités avec honnêteté, intégrité et équité
- maintenir ses efforts pour réduire son empreinte écologique en prenant en considération l'aspect de la durabilité dans ses plans, ses programmes, ses activités et ses projets
- offrir un climat organisationnel qui favorise et appuie le rendement et le perfectionnement du personnel

Le conseil d'administration veille au respect de ces engagements et s'assure que l'ensemble des dossiers liés à ses activités intègre les aspects sociaux, environnementaux et éthiques.

Nominations

Le conseil d'administration conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés pour les candidats à sa présidence et à sa vice-présidence, et sur les compétences recherchées pour ses membres et pour le poste de directeur et chef de la direction. Les profils de compétences des postes vacants en 2013-2014 ont été remis à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Le mandat du directeur et chef de la direction, Robert Sirman, prenant fin le 25 juin 2014, la planification de la relève a occupé une place centrale dans les discussions du conseil en 2013-2014.

Beverley K. Foy (Calgary, Alberta) a été nommée pour un mandat de quatre ans, débutant le 6 juin 2013. Isabelle Hudon (Montréal, Québec) a été nommée pour un mandat de quatre ans, débutant le 1er octobre 2013. Nathalie Bondil (Montréal, Québec) a été nommée vice-présidente, pour un mandat de quatre ans, débutant le 31 mars 2014. Au 31 mars 2014, un poste restait à pourvoir au conseil d'administration.

Séance d'orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Depuis 2013, tous les nouveaux membres du conseil d'administration doivent suivre le cours du programme Orientation à l'intention des directeurs de sociétés d'État, offert par l'École de la fonction publique du Canada. Ce programme est conçu pour informer les administrateurs des fondements de leurs rôles et responsabilités, ainsi que des particularités de la gouvernance des sociétés d'État, y compris les limites des pouvoirs des conseils d'administration des sociétés d'État et leur relation avec le gouvernement. À ce jour, deux membres ont suivi ce cours.

Les nouveaux membres reçoivent une trousse complète d'information avant leur première réunion. Lors de leur première réunion, ils participent à

une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et siègent à toutes les réunions des comités (sauf celle du comité de placements). Chaque nouveau membre se voit assigner un mentor pour faciliter son orientation.

En 2013-2014, dans le cadre du programme de formation continue, les membres du conseil ont participé à des séances de perfectionnement professionnel, animées par des employés du Conseil des arts et portant sur les thèmes suivants :

- Communications de pointe à l'ère numérique : lancement du nouveau site web du Conseil des arts du Canada (juin 2013)
- Évaluation par les pairs (octobre 2013)
- Investissements du Conseil des arts (mars 2014)

Les membres du conseil ont également assisté à des cours, des conférences et des ateliers donnés à l'extérieur, notamment :

- L'atelier Lignes directrices à l'intention des comités d'audit des sociétés d'État, offert par le Conseil du Trésor, à Ottawa
- Le cours sur les rapports financiers et la comptabilité dans le secteur public, donné par les Comptables professionnels agréés du Canada, à Ottawa
- Le forum Commonfund, à Hollywood, en Floride
- La conférence Staging Sustainability, à Toronto

Évaluation de rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le conseil d'administration entreprend l'évaluation de rendement de tous ses membres et comités. En 2013-2014, il a œuvré à la mise en œuvre des recommandations émises à l'issue de l'évaluation de rendement de l'exercice précédent.

Sous la direction du comité exécutif, le conseil évalue annuellement le rendement du directeur et chef de la direction, conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Il communique ensuite les résultats de cette évaluation à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

En lice avec de grandes entreprises comme la Banque Royale du Canada, Telus Corporation et BCE (Bell Canada Entreprises), le Conseil des arts a remporté le prix inaugural d'excellence en gouvernance de la Canadian Society of Corporate Secretaries, dans la catégorie du meilleur engagement auprès des intervenants ou actionnaires par une équipe de gouvernance. Ce prix souligne l'engagement, l'accessibilité et l'esprit de collaboration du Conseil des arts.

Communications

À titre de société d'État, le Conseil des arts reconnaît l'importance de communiquer efficacement et en temps opportun avec les parlementaires, le gouvernement et d'autres intervenants clés, comme la communauté artistique et le grand public. Le conseil d'administration veille à ce que le Conseil des arts communique régulièrement et efficacement avec le ministère et les fonctionnaires du Patrimoine canadien.

En 2013-2014, le Conseil des arts a remporté le Prix d'excellence en gouvernance de la Canadian Society of Corporate Secretaries dans la catégorie du meilleur engagement auprès des intervenants ou actionnaires par une équipe de gouvernance. Dans cette catégorie, les juges examinent l'ensemble des activités d'engagement auprès des intervenants, notamment la clarté, l'intégralité et l'exactitude des communications écrites, l'efficacité des activités de sensibilisation et le degré d'engagement non financier auprès des intervenants. L'accessibilité du conseil d'administration et le degré de réceptivité aux activités des intervenants font également l'objet d'une attention particulière.

Exigences en matière de rapport

Conformément à des lois et à des règlements spécifiques et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet des rapports annuels à différents ministères.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Le rapport annuel 2012-2013 du Conseil des arts sur l'AIPRP, qui contient des données statistiques sur l'application de ces lois par le Conseil des arts, a été présenté au ministère du Patrimoine canadien et déposé au parlement le 16 octobre 2013.

Loi sur le multiculturalisme canadien
Le Bureau de l'équité du Conseil des arts est chargé de faire respecter les exigences de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de produire un rapport annuel sur l'application de la Loi. Le rapport 2012-2013 a été soumis à Citoyenneté et Immigration Canada le 26 juin 2013.

Loi sur les langues officielles
Le Conseil des arts est responsable de la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il soumet au ministère du Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la partie VII de la Loi. Présenté en janvier 2012, ce plan sera en vigueur jusqu'en 2016. Le Conseil des arts présente un rapport annuel décrivant ses activités en vertu des parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport a été remis le 31 mai 2013. Le bilan sur la partie VII de la Loi est disponible au conseildesarts.ca.

Loi sur l'équité en matière d'emploi
En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil des arts produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada (EDSC). Le rapport 2012-2013 a été soumis le 24 mai 2013.

Assemblée publique annuelle

Le 28 janvier 2014, le Conseil des arts a tenu son Assemblée publique annuelle à Ottawa afin d'y présenter ses récentes activités et ses plans d'avenir et de recueillir les commentaires des participants. Le directeur et chef de la direction, le vice-président et sept autres membres du conseil d'administration ainsi que les cadres supérieurs étaient présents. La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable Shelly Glover, a assisté à la réception donnée après l'Assemblée et s'est adressée aux quelque 150 personnes présentes. Les discours et une vidéo de l'Assemblée sont disponibles au conseildesarts.ca.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration améliorent l'efficacité générale du conseil en examinant et en seurveillant de près des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt particulier. Les rôles, responsabilités et exigences en matière de rapport sont définis dans les *Règlements administratifs*. Le conseil compte quatre comités permanents :

Comité exécutif
Le comité exécutif agit au nom du conseil d'administration entre les réunions du conseil (sauf en ce qui a trait aux approbations ou aux modifications des règlements administratifs, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Composition : Joseph L. Rotman (président), Simon Brault et Barbara Burley.

Comité de l'audit et des finances
Le comité de l'audit et des finances est chargé d'examiner les résultats financiers du Conseil des arts et d'assurer l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil.

Composition : Simon Brault (président), Beverley K. Foy, Isabelle Hudon, Luc LaRochelle et Anna Porter.

Le Conseil des arts a pignon sur rue et, en janvier 2014, il a convié le public à son Assemblée publique annuelle (APA) dans ses nouveaux bureaux. Un nombre record de représentants de la communauté artistique, d'organismes gouvernementaux et du grand public y ont assisté. Des internautes du Canada et d'autres pays ont suivi la webdiffusion de l'APA et échangé des commentaires sur les réseaux sociaux. Les réalisations du Conseil pour répondre aux changements, l'engagement du public envers les arts, la gouvernance et l'importance d'un appui aux ressources créatrices ont alimenté les discussions. Lors de la réception, l'honorable Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, a lu un vibrant discours et souligné l'importance du travail du Conseil auprès des Canadiennes et des Canadiens.

De gauche à droite : Robert Sirman, l'honorable Shelly Glover et Simon Brault. Photo : Conseil des arts du Canada / Heather McAtee

Comité de gouvernance et de sélection
Le comité de gouvernance et de sélection voit à la mise en place de structures et de processus appropriés à la supervision et à l'orientation des activités du Conseil des arts.

Composition : Barbara Burley (présidente), Simon Brault, Howard Jang, David McKay et Brenda Stehelin.

Comité de placements
Le comité de placements est chargé de surveiller le portefeuille de placements du Conseil des arts et de fournir des conseils en la matière, dont des recommandations en ce qui a trait aux politiques du conseil d'administration sur les placements, l'embauche de gestionnaires de fonds et la surveillance de leurs activités.

Composition : Beverley K. Foy, Anna Porter et les experts externes : George Mavroudis (président), Mark Jenkins, Eric Kirzner, Ann Marshall, et John Montalbano. Au 31 mars 2014, un siège était vacant.

Groupes consultatifs

Certains membres du conseil d'administration participent à d'autres comités : Barbara Burley est membre du comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Anna Porter est membre de la Commission du droit de prêt public.

Le groupe de travail spécial sur l'engagement du public dans les arts, composé de membres du conseil d'administration et du personnel du Conseil des arts, s'est rencontré à plusieurs reprises afin de superviser le travail sur cet important thème transversal du plan stratégique du Conseil. La publication d'un rapport d'étape sur la discussion sur l'engagement du public ainsi qu'un important discours du vice-président sur ce sujet ont marqué l'Assemblée publique annuelle du Conseil des arts. Les membres du conseil siégeant au sein du groupe de travail en 2013-2014 sont : Simon Brault, Isabelle Hudon, Howard Jang et Luc LaRochelle.

Divulgation proactive

Les subventions et contributions, les frais de voyage et d'accueil des cadres supérieurs, les contrats de plus de 10 000 $, les reclassifications de postes et les rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont divulgués au conseildesarts.ca.

Divulgation d'actes fautifs

Conformément à la *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs dans le milieu de travail* du Conseil des arts et selon les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation d'actes fautifs en milieu de travail est remis au comité de l'audit et des finances. En 2013-2014, aucun acte fautif en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

Conseil d'administration : 122 663 $ (fixé par le gouverneur en conseil)*
Directeur et chef de la direction : 212 700 $ à 250 200 $ (fixé par le gouverneur en conseil)
Postes de direction : 105 700 $ à 155 900 $

*Ce montant représente le total des paiements versés aux membres du conseil d'administration en 2013-2014.

Groupe exécutif de gestion

Le groupe exécutif de gestion comprenait : Robert Sirman, directeur et chef de la direction du Conseil; Michelle Chawla, secrétaire du Conseil et directrice des Initiatives stratégiques; Roger Gaudet, directeur, Disciplines artistiques (à compter du 15 octobre 2013); John Goldsmith, directeur, Relations avec les partenaires; Denyse Jomphe, directrice, Ressources humaines; Pascale Legault, directrice générale des services financiers, Finances et administration; Tammy Scott, directrice, Communications et promotion des arts. Au 31 mars 2014, le poste de secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO était vacant.

Note : Anne Valois a été directrice, Disciplines artistiques, jusqu'au 15 octobre 2013. John Goldsmith a été directeur, Relations avec les partenaires jusqu'au 17 janvier 2014. Tammy Scott est actuellement en congé, et ses responsabilités sont provisoirement supervisées par Tara Lapointe, chef, Communications marketing, et Joanne Larocque-Poirier, chef du Service des prix.

Registre des présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités (du 1er avril 2013 au 31 mars 2014)

	Conseil d'administration	Exécutif	Placements	Audit et finances	Gouvernance et sélection
Nombre de réunions	4	3	4	7	5
Joseph L. Rotman, président	3	3			
Simon Brault, vice-président	4	3		7	3
Barbara Burley	4	3			5
Beverley K. Foy	3		2/2	6/6	
Isabelle Hudon	2/3			3/4	
Howard Jang	4			3/3	1/2
Susan Mary (Dyer) Knight	1/1				2/2
Luc LaRochelle	3		2/2	6	
David McKay	4				5
Anna Porter	4		4	7	
Brenda Stehelin	3				3/4

Note : La mandat de Susan Mary (Dyer) Knight a pris fin le 14 septembre 2013. Isabelle Hudon a été nommée le 1er octobre 2013.
La composition des comités a été modifiée en juin et en octobre 2013.

Conseil d'administration

Joseph L. Rotman, président
Toronto, ON

Simon Brault, vice-président
Montréal, QC

Barbara Burley
St. Andrews, NB

Beverly K. Foy
Calgary, AB

Isabelle Hudon
Montréal, QC

Howard Jang
Vancouver, BC

Susan Mary (Dyer) Knight
St. John's, NL

Luc LaRochelle
Montréal, QC

David McKay
Fredericton, NB

Anna Porter
Toronto, ON

Brenda Stehelin
Whitehorse, YT

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des arts du Canada. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 25 juin 2014

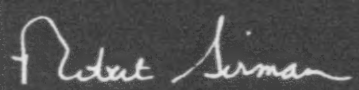

Robert Sirman
Directeur et chef de direction

Pascale Legault, CPA, CA
Directrice générale des services financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de l'actif financier net, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Maurice Laplante, CPA, CA
vérificateur général adjoint

25 juin 2014
Ottawa, Canada

État de la situation financière

au 31 mars (en milliers de dollars)	2014	Redressés (note 3) 2013
ACTIFS FINANCIERS		
Équivalents de trésorerie (note 4)	251 $	197 $
Débiteurs	4 116	5 488
Dérivés (note 5)	-	5
Placements de portefeuille (note 6)	323 081	285 141
Total des actifs financiers	327 448	288 831
PASSIFS		
Découvert bancaire	542	1 347
Subventions à payer	50 901	26 984
Créditeurs et charges à payer	3 544	3 513
Revenus reportés	7 477	1 764
Dérivés	-	91
Avantages sociaux futurs (note 8)	2 530	2 515
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 9)	37 097	27 721
Total des passifs	82 091	63 941
ACTIFS FINANCIERS NETS	245 357	224 890
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	8 904	2 339
Actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note11)	19 400	19 356
Instruments de musique (note 12)	1	1
Frais payés d'avance	315	306
Total des actifs non financiers	28 620	22 002
ÉXCEDENT ACCUMULÉ (note 13)	273 977 $	246 892 $
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	234 940	234 967
Gains de réévaluation cumulés	39 037	11 925
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	**273 977 $**	**246,892 $**

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Vice-présidente

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2014	Réels 2014	Redressés (note 3) Réels 2013
Revenus			
Revenus nets de placements (note 14)	9 560 $	7 347 $	10 700 $
Autres revenus	1 586	1 671	1 734
Total des revenus	**11 146**	**9 018**	**12 434**
Charges			
Programmes			
Subventions (tableau 1)	152 360	153 640	153 397
Administration (tableau 2)	14 635	13 948	12 898
Services	6 555	5 547	5 304
	173 550	173 135	171 599
Pertes nettes de la Banque d'oeuvres d'art (note 15)	244	165	127
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 16)	2 346	2 132	1 866
Administration générale (tableau 2)	15 646	15 587	15 627
Total des charges	**191 786**	**191 019**	**189 219**
Déficit annuel lié aux activités avant les crédits parlementaires	(180 640)	(182 001)	(176 785)
Crédits Parlementaires	180 661	181 974	181 180
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL DES ACTIVITÉS	21	(27)	4 395
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	234 967	234 967	230 572
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	**234 988 $**	**234 940 $**	**234 967 $**

État de la variation de l'actif financier net

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2014	Réels 2014	Redressés (note 3) Réels 2013
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL DES ACTIVITÉS	21 $	(27) $	4 395 $
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	(7 717)	(7 747)	(1 595)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	1 761	1 182	1 210
Acquisition d'actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note 11)	-	(64)	(10)
Disposition d'actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note 11)	-	20	1
	(5 956)	(6 609)	(192)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(260)	(306)
Utilisation de charges payées d'avance	-	251	273
	-	(9)	(33)
Gains nets de réévaluation	-	27 112	10 636
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(5 935)	20 467	14 806
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	224 890	224 890	210 084
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	**218 955 $**	**245 357 $**	**224 890 $**

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2014	Redressés (note 3) 2013
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	11 925 $	1 289 $
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés		(40)
Placements de portefeuille	27 653	12 388
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Dérivés	40	(104)
Placements de portefeuille	(581)	(1 608)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	27 112	10 636
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	**39 037 $**	**11 925 $**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2014	Redressés (note 3) 2013
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	(27) $	4 395 $
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 14)	(930)	(1 802)
Diminution des dérivés nets moins les gains réalisés transférés des gains de réévaluation et des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	(37)	(143)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 10)	1 182	1 210
Dons aux actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note 11)	(61)	-
Perte sur disposition d'actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note 11)	20	1
Augmentation des charges payées d'avance	(9)	(33)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	15	(1 722)
Produits transférés des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe		
Aux revenus de placements (note 9)	(420)	580
Aux autres revenus (note 9)	-	(363)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 17)	9 033	(2 234)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	8 766	(111)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	(7 747)	(1 393)
Acquisition d'actifs de la Banque d'oeuvres d'art (note 11)	(3)	(10)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(7 750)	(1 403)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(115 997)	(19 480)
Disposition de placements de portefeuille	115 840	21 407
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	(157)	1 927
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	859	413
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 150)	(1 563)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	**(291)**	**(1 150)**
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie (note 4)	251	197
Découvert bancaire	(542)	(1 347)
	(291) $	**(1 150) $**

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2014

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCU sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCU, sous la direction d'un secrétaire général qui fait partie de son équipe exécutive de gestion.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable
Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers
Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Dérivés	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Équivalents de trésorerie
Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme.

Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Dérivés
Les dérivés avec une juste valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). Les variations non réalisées de la juste valeur des dérivés sont reconnues, dans l'année au cours de laquelle elles surviennent, dans l'état des gains et pertes de réévaluation au titre de dérivés sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans l'état des résultats. Les achats et ventes de dérivés sont enregistrés à la date de transaction.

Placements de portefeuille
Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles
Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'œuvres d'art
Les actifs de la Banque d'œuvres d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

Instruments de musique
Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

I) **Prestations de retraite**
À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations

relativement au service antérieur ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) Indemnités de départ

En février 2012, une nouvelle convention collective a été signée et la décision de mettre fin à ces indemnités fut prise. Le Conseil a déterminé son obligation au moyen du calcul suivant :

Tous les employés comptant dix ans ou plus de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année complète d'emploi continu et, dans le cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de salaire multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à un maximum de 28 semaines. Tous les employés comptant moins de dix ans de service et plus d'un an de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à deux semaines de salaire. Tous les employés à temps partiel comptant moins de dix ans de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à une semaine de salaire.

Cette obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau actuel de salaire des employés.

iii) Prestations aux retraités

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit). La première évaluation complète a été complétée le 31 mars 2013.

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les gains et pertes actuariels et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des groupes d'employés.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve – excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve – excédent des revenus de placements.

Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) Contributions

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'œuvres d'art et sont comptabilisées à leur juste valeur à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous revenus (pertes) nets de la Banque d'œuvres d'art.

iii) Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de location de ses actifs sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les revenus (pertes) nets de la Banque d'œuvres d'art à l'état des résultats.

iv) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les frais d'hébergement chargés pour des services rendus à un tiers.

v) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements.

Subventions

Les subventions sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans l'exercice pour lequel elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'oeuvres d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'oeuvres d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. REDRESSEMENT DES REVENUS NETS DE PLACEMENT

Entre novembre 2006 et le 31 mars 2013, le Conseil avait mal interprété certains rapports de placements concernant les infrastructures. En réalité, les gains attribuables aux placements de portefeuille ont été, à tort, considérés comme ayant été réalisés. Par conséquent, les revenus nets de placement ont été surévalués tandis que les gains nets de réévaluation ont été sous-évalués durant cette période. Par conséquent, les états financiers pour la période terminée le 31 mars 2013 ont été redressés. Ce redressement entraîne les modifications suivantes à l'état des résultats et à l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 :

(en milliers de dollars)	Initial ($)	Redressés ($)
Revenus nets de placement	12 296	10 700
Excédent accumulé des activités, début de l'exercice	232 006	230 572
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, début de l'exercice	(145)	1 289
Gains nets de réévaluation, pour l'exercice	9 040	10 636
Gains de réévaluation cumulés, fin de l'exercice	8 895	11 925

4. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. L'investissement du Conseil dans le fonds commun était de 251 000 $ au 31 mars 2014 (2013 : 197 000 $).

5. DÉRIVÉS

Par le passé, le Conseil concluait des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'était pas couverte. En juin 2013, le Conseil a décidé de ne plus utiliser les dérivés pour gérer son risque de change puisque la majorité de ses gestionnaires de placement possèdent déjà une stratégie de change à l'intérieur de ses fonds communs.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur au 31 mars 2013 tenait compte du gain ou de la perte potentielle si leur règlement avait été effectué le 31 mars 2013. Le gain de 872 000 $ sur les contrats à terme de change échus au 31 mars 2013, mais dont le règlement s'est fait seulement après la date de l'état de la situation financière, ont été enregistrés sous les débiteurs en date du 31 mars 2013.

Le revenu net de placement inclus une perte nette sur les contrats de change de 154 000$ (2013 - 680 000$ gain net).

6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2014					Redressés (note 3) 2013		
(en milliers de dollars)	Coût $	Pertes non-réalisées $	Gains non-réalisés $	Juste valeur $	%	Coût $	Juste valeur $	%
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	104 678	-	34 623	139 301	54	102 951	112 026	49
Obligations	61 750	-	366	62 116	24	73 316	72 049	32
Alternatifs	20 630	-	4 677	25 307	10	10 670	13 491	6
Marché monétaire	14 944	-	86	15 030	6	13 266	13 266	6
Immobilier	7 977		1 475	9 452	4	8 336	9 349	4
Infrastructure	4 454	-	1 540	5 994	2	5 169	6 828	3
	214 433	-	42 767	257 200	100	213 708	227 009	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 604	-	8 764	35 368	54	26 312	28 631	49
Obligations	15 910	-	30	15 940	24	18 607	18 268	31
Alternatifs	5 298	-	1 195	6 493	10	2 718	3 436	6
Marché monétaire	3 713	-	22	3 735	6	3 198	3 198	6
Immobilier	2 141	-	414	2 555	4	2 235	2 519	4
Infrastructure	1 335	-	455	1 790	2	1 569	2 080	4
	55 001	-	10 880	65 881	100	54 639	58 132	100
Total des placements	**269 434**	-	**53 647**	**323 081**		**268 347**	**285 141**	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2014.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2013 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 20 910 000 $ (2013 : 18 138 000 $). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 86 791 000 $ (2013 : 76 270 000 $).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et deux fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2014. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	44 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	24 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	2 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	6 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 18 765 000 $ (2013 : 16 464 000 $). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, ces fonds ont généré un rendement de 1,15 % (2013 : 1,27 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 21 jours (2013 : 25 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations proviennent d'une obligation de base plus, qui peut inclure des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux majorés de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

7. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		2014	2013
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur ($)	Valeur comptable et juste valeur ($)
Équivalents de trésorerie	Juste valeur	251	197
Débiteurs	Coût amorti	4 116	5 488
Dérivés nets	Juste valeur	-	(92)
Placements de portefeuille[1]	Juste valeur	323 081	285 141
Découvert bancaire	Juste valeur	542	1 347
Subventions à payer	Coût amorti	30 901	26 984
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 544	3 513

[1] La juste valeur des placements est présentée à la note 8.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.

- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2014				2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	-	251	-	251		197		197
Dérivés	-	-	-	-	5			5
	-	251	-	251	5	197	-	202
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	-	139 301	-	139 301		112 026		112 026
Obligations		62 116	-	62 116		72 049		72 049
Alternatifs	-	-	25 307	25 307			13 491	13 491
Marché monétaire	-	15 030	-	15 030		13 266		13 266
Immobilier			9 452	9 452			9 349	9 349
Infrastructure	-	-	5 994	5 994			6 828	6 828
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	35 368	-	35 368		28 631		28 631
Obligations	-	15 940	-	15 940		18 268		18 268
Alternatifs	-	-	6 493	6 493			3 436	3 436
Marché monétaire	-	3 735	-	3 735		3 198		3 198
Immobilier	-	-	2 555	2 555			2 519	2 519
Infrastructure	-	-	1 790	1 790			2 080	2 080
	-	271 490	51 591	323 081	-	247 438	37 703	285 141
Total	**-**	**271 741**	**51 591**	**323 332**	**5**	**247 635**	**37 703**	**285 343**

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2014				2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Découvert bancaire	542	-	-	542	1 347			1 347
Dérivés	-	-	-	-	97			97
Total	**542**	**-**	**-**	**542**	**1 444**	**-**	**-**	**1 444**

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2014				Redressés (note 3) 2013			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	13 491	9 349	6 828	29 668	21 856	9 267	6 757	37 880
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	1 708	425	(109)	2 024	903	379	505	1 787
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	148	37	(10)	175	78	33	44	155
Achats	9 960	229	327	10 516	-	-	1 256	1 256
Ventes	-	(588)	(1 042)	(1 630)	(9 346)	(330)	(1 734)	(11 410)
Solde de fermeture	**25 307**	**9 452**	**5 994**	**40 753**	**13 491**	**9 349**	**6 828**	**29 668**
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	3 436	2 519	2 080	8 035	5 618	2 487	2 103	10 208
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	477	130	(57)	550	250	114	166	530
Achats	2 580	58	82	2 720	-	-	337	337
Ventes	-	(132)	(315)	(467)	(2 432)	(82)	(526)	(3 040)
Solde de fermeture	**6 493**	**2 555**	**1 790**	**10 838**	**3 436**	**2 519**	**2 080**	**8 035**

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de deux fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Une portion importante des créances du Conseil sont exigibles du gouvernement du Canada et conséquemment comportent un risque de crédit faible. Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2014, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	2014 Total	2014 Sans échéance fixe	2014 Moins de 3 ans	2013 Total	2013 Sans échéance fixe	2013 Moins de 3 ans
Actifs financiers						
Équivalents de trésorerie	251	-	251	197	-	197
Débiteurs	4 116	-	4 116	3488	-	3 488
Dérivés	-	-	-	5	-	5
Placements de portefeuille	323 081	323 081	-	285 141	285 141	-
	327 448	**323 081**	**4 367**	**288 831**	**285 141**	**3 690**
Passifs financiers						
Découvert bancaire	542	-	542	1 547	-	1 347
Subventions à payer	30 901		30 901	26 984		26 984
Créditeurs et charges à payer	3 544	-	3 544	3 513	-	3 513
Dérivés	-			97		97
	34 987	**-**	**34 987**	**31 941**	**-**	**31 941**

Dans le tableau, les placements sont des actifs financiers sans échéance fixe. Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes allant jusqu'à 4,0 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et 3,75 % pour le fonds Killam (2013 - 4,0 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et fonds Killam) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

iii. Risques de marché

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et deux fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,6 % dans les prix du marché, ladite valeur de 6,6 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds tout, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2014, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,6 % (2014 - 7,0 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 21 527 000 $ (2013 - 20 041 000 $) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont directement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROs.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne du placement de portefeuille représente 9 173 000 $ (2013 - 21 696 000 $). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2013 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,45 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,64 fois en 2013); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,43 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,57 fois en 2013). Le total des cotisations de 2,2 millions de dollars a été comptabilisé en charge durant l'année en cours (2,2 millions en 2013).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service validé multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Cotisations de l'employeur	2 212 $	2 170 $
Cotisations des employés	1 321	1 225

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités ont cessé d'accumuler selon la nouvelle convention collective signée en février 2012. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 051 $	2 845 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice incluant les ajustements	13	8
Indemnités payées au cours de l'exercice	(315)	(1 802)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	749 $	1 051 $

c) Prestations des retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2012-2013, le Conseil a obtenu sa première évaluation actuarielle complète au 31 mars 2013. En 2013-2014, le Conseil a revisé les hypothèses actuarielles adoptées l'année précédente et validé les modifications requises pour l'année courante.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	3 267 $	1 392 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135	67
Frais d'intérêts	81	49
Indemnités payées	(109)	(116)
Cotisations des participants	81	72
(Gain acturiel) Perte actuarielle	(142)	1 803
	3 313	3 267
Pertes actuarielles non amorties	(1 532)	(1 803)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**1 781 $**	**1 464 $**

La perte nette actuarielle résultant des changements d'hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Taux d'actualisation pour le calcul des nets des prestations	3 %	4 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	3 %	3 %
Taux d'augmentation des coûts de soins dentaires	4 %	4 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	8 %	8 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4 %	4 %
Exercice ou le taux ultime sera atteint	2023	2023

9. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 $ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 13).

(en milliers de dollars)	2014	Redressés (note 3) 2013
Solde d'ouverture	27 721 $	23 394 $
Transfert des (aux) revenus nets de placements (note 14)		
Revenus nets de placements	1 959	3 052
Utilisation des fonds	(2 379)	(2 452)
	(420)	380
Transfert aux autres revenus	-	(363)
Gains non-réalisés sur placements de portefeuille	10 131	4 611
Pertes non-réalisées sur dérivés	-	(15)
Reclassés à l'état des résultats - portefeuille	(350)	(646)
Reclassés à l'état des résultats - dérivés	15	(40)
Solde de fermeture	**37 097 $**	**27 721 $**

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille et les dérivés sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût				
Solde d'ouverture au 1er avril 2013	5 282 $	5 704 $	346 $	11 332 $
Acquisitions	1 299	5 848	600	7 747
Réduction de valeur	(605)	(4 147)		(4 752)
Solde de fermeture au 31 mars 2014	5 976 $	7 405 $	946 $	14 327 $
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1er avril 2013	3 915 $	5 078 $	- $	8 993 $
Charge d'amortissement	837	345	-	1 182
Réduction de valeur	(605)	(4 147)	-	(4 752)
Solde de fermeture au 31 mars 2014	4 147 $	1 276 $	- $	5 423 $
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	1 367 $	626 $	346 $	2 339 $
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	**1 829 $**	**6 129 $**	**946 $**	**8 904 $**

11. ACTIFS DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	19 356 $	19 347 $
Acquisitions/Dons	64	10
Dispositions	(20)	(1)
Solde de fermeture	**19 400 $**	**19 356 $**

La Banque d'œuvres d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit près de 17 500 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 147 artistes. La Banque d'œuvres d'art loue ses actifs à des parties intéressées; au 31 mars 2014, environ 3 100 (2013 : 3 500) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'œuvres d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'œuvres d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'œuvres d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2014 (71 millions de dollars en 2013).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'œuvres d'art ne sont pas amortis. Le Conseil assure les actifs de la Banque d'œuvres d'art à leurs valeurs d'expertise.

12. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de treize instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise soit de 37 352 000 $.

13. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)		2014		Redressés (note 3) 2013	
Excédent accumulé des activités					
Dotation - contribution initiale		50 000	$	50 000	$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe		37 569		37 569	
Réserve - excès de revenus de placements					
Solde au début de l'exercice	123 445		118 445		
Affecté de (à) l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	(1 000)		5 000		
Solde à la fin de l'exercice		122 445		123 445	
Excédent					
Solde au début de l'exercice	23 953		24 558		
Affecté de (à) la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	1 000		(5 000)		
(Déficit) Excédent pour l'exercice	(27)		4 395		
Solde à la fin de l'exercice		24 926		23 953	
Total de l'excédent accumulé des activités		**234 940**		**234 967**	
Gains de réévaluation cumulés					
Solde au début de l'exercice	11 925		1 289		
Variations de la juste valeur	27 112		10 636		
Solde à la fin de l'exercice		39 037		11 925	
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice		**273 977**	**$**	**246 892**	**$**

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

14. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	2014		Redressés (note 3) 2013	
Gains sur disposition de placements de portefeuille	930	$	1 802	$
Transfert aux (des) revenus reportés contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 9)	420		(580)	
Gains (Pertes) nettes des dérivés	(154)		680	
Revenus d'intérêts et de dividendes	7 730		10 152	
Frais de gestion du portefeuille	(1 579)		(1 354)	
	7 347	**$**	**10 700**	**$**

15. PERTES NETTES DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	2014		2013	
Revenus de location	1 295	$	1 465	$
Autres revenus	222		180	
Perte sur disposition d'actifs de la Banque d'œuvres d'arts	(20)		(1)	
Frais administratifs	(1 644)		(1 744)	
Amortissement des autres immobilisations	(18)		(27)	
	(165)	**$**	**(127)**	**$**

16. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2014		2013	
Dépenses de programmes	648	$	1 046	$
Programmes – contributions reçues	-		(503)	
Frais administratifs	1 484		1 323	
	2 132	**$**	**1 866**	**$**

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2014		2013	
Augmentation des débiteurs	(628)	$	(1 198)	$
Augmentation (diminution) des subventions à payer	3 917		(776)	
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	31		(197)	
Augmentation (diminution) des revenus reportés	5 713		(63)	
Variation nette	**9 033**	**$**	**(2 234)**	**$**

18. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions

Les paiements de subventions se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2014 totalisent 173 944 000 $ (2013 : 82 573 000 $). Les paiments futurs des subventions engagées au 31 mars 2014 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2015	77 121 $
2016	59 784
2017	37 039

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2014 totalisent 92 984 000 $ (2013 : 96 528 000 $). Les paiments futurs reliés aux loyers au 31 mars 2014 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2015	4 268 $
2016	4 325
2017	4 400
2018	4 477
2019	4 560
2020-2035	70 954

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2014, est de 32 459 000 $ (2013 : 5 124 000 $). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2014 totalisent 1 561 000 $ (2013 - 513 000 $). Les paiements annuels futurs au 31 mars sont comme suit :

	1 an	moins de 3 ans
Programmes - Services	490 000 $	293 000 $
Administration générale	248 000	263 000
Immobilisations corporelles	267 000	-

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions et autres dépenses totalisant 145 000 $ (2013 : 416 000 $) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'œuvres d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 973 000 $ (2013 : 1 128 000 $).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Débiteurs	1 284 $	289 $
Subventions à payer	-	255
Créditeurs et charges à payer	40	189
Revenus reportés	369	429

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2014.

Tableau 1 - Charges de subventions par service

(en milliers de dollars)	2014	2013
Programmes d'aide aux arts		
Musique	27 781 $	27 910 $
Théâtre	26 475	26 520
Lettres et éditions	24 107	24 343
Arts visuels	20 875	21 069
Danse	18 151	18 478
Arts médiatiques	14 991	14 775
Inter-arts	2 548	2 623
Promotion de la diffusion	2 357	2 152
Équité	1 572	1 521
Arts autochtones	1 374	1 315
Autres	1 809	968
Droit de prêt public	9 770	9 771
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	770	910
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch Staunton	105	105
Prix Molson	100	200
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	-
Prix Walter-Carsen	30	30
Autres prix et bourses < 50 000 $	230	207
	153 640 $	153 397 $

Tableau 2 - Frais d'administration

(en milliers de dollars)	2014			2013
	Programmes	Administration générale	Total	Total
Salaires	10 159 $	6 212 $	16 371 $	16 130 $
Avantages sociaux	2 755	1 654	4 569	5 599
Locaux	33	3 880	3 913	4 018
Services professionnels et spéciaux	256	1 087	1 343	1 277
Amortissement	-	1 164	1 164	1 183
Déplacements du personnel	562	153	715	711
Gestion de l'information	6	469	475	349
Impression, publication et reprographie	11	328	339	438
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	88	239	327	307
Communications	94	206	300	269
Dépenses et matérial de bureau	3	193	196	227
Dépenses diverses	1	22	23	17
	13 948 $	15 587 $	29 535 $	28 525 $